



Consultations Nationales sur l'Eau, la sécurité alimentaire

Rapport Final de la Consultation Nationale
sur l'eau, la sécurité alimentaire et la
nutrition

Burkina Faso

Août 2015



Point saillants du rapport Burkina Faso

Le dialogue national sur l'eau et sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique au Burkina Faso sous le parrainage du Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire a relevé ce qui suit :

En termes de contribution de la disponibilité et de la stabilité des ressources en eau à la SAN,

- Les liens entre l'eau dans certaines de ses dimensions (disponibilité, accès, stabilité et qualité) d'une part, et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle(SAN) de l'autre sont multiples et interviennent à différents niveaux, y compris au niveau des individus et des ménages.
- L'eau est indispensable à chaque maillon de système alimentaire, et au Burkina Faso, le potentiel de ressources en eau exploitable est estimé à 4,67 milliards m³ en année moyenne 2,28 milliards m³ en année sèche qui devrait pouvoir aider à la sécurité alimentaire, si son exploitation est maîtrisée et cependant la production alimentaire irriguée représente à peine 1% de la production totale (FAO, 2015) ;
- la production agricole, forestière et animale au Burkina Faso est à caractère pluviale dans sa quasi-totalité dépendant par conséquent des vicissitudes de la pluviométrie avec pour conséquence une production alimentaire instable. A titre d'exemple, pour la campagne 2004/2005 les pertes de production agricole étaient de 19% par rapport à la campagne précédente (MASA, 2013).
- Le potentiel aménageable, équipé pour la production alimentaire est seulement 20% en 2013(MARHASA, 2014)

En termes de défis de la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire dans les systèmes de production, il a été relevé :

- L'harmonisation entre les secteurs et les niveaux de gouvernance, avec l'opérationnalisation des cadres de gestion (Agence de gestion de l'eau ; CLE ; CI AUEA etc.) et l'application effective des outils d'intégration sectorielles (SNAT, SRAT, SDAGE, SAGE POS) ou les ressources en eau sont à considérer sous l'angle des services multiples qu'elles offrent pour le développement.
- La tarification, le paiement des services de développement assurés par l'eau et des préjudices causés à l'eau, et la sécurisation foncière

En termes de Recommandations spécifiques

- Aux collectivités territoriales, d'exiger une augmentation d'au moins 10% de l'appui budgétaire de l'Etat pour tenir compte des liens entre l'eau et la SAN dans l'élaboration des plans locaux de développement,
- Aux agences de gestion des bassins hydrographiques, d'instaurer un volet spécifique sur « la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire » et le consacrer comme une priorité dans les programmes annuels d'activités, les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des ressources en eau en y consacrant au moins 25% du budget,
- Aux organisations de la société civile et groupements de producteurs de renforcer la participation au niveau des instances décisionnelles et consultatives sur la sécurité alimentaire et sur l'eau en demandant au gouvernement d'affecter des quotas de représentativité (au moins 1/3) pour les OSC.
- Tenir compte du genre dans la distribution des quotas affectés au sein des instances consultatives et décisionnelles en assurant la parité dans la représentation des OSC au regard poids des femmes dans les segments de la SAN et dans la chaîne de l'eau et leur faible participation aux instances décisionnelles et de concertation.

¹ FAO, 2015. Aquatsat FAO Burkina Faso

2MASA, 2013. Journée Nationale du Paysan. Quelle stratégie pour le renforcement de la résilience des populations face au changement climatique en vue d'assurer une sécurité alimentaire durable ?

3AMCOW, 2014. Rapport d'évaluation des performances du Burkina Faso pour l'eau et l'assainissement en 2013

A propos du programme dans son ensemble

L'année 2015 marque un tournant avec l'adoption des Objectifs du Développement Durable par l'ONU et la COP 21 sur le climat à Paris. Construisant sur le récent rapport sur l'Eau produit par le Panel des Experts de Haut Niveau (HLPE) sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, les membres du Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership, GWP) se mobilisent pour contribuer au développement durable face au changement climatique. Ce programme prévu pour 5 années vise, de manière concertée, à identifier les enjeux et à mettre en œuvre les actions concrètes appropriées pour y répondre aux différents niveaux.



Les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNEs) au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Mali, Nigeria, Soudan, Ouganda, et au Zimbabwe ont décidé de saisir l'opportunité créée par le Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) pour s'impliquer d'avantage sur la sécurité alimentaire et la nutrition afin de contribuer effectivement au niveaux des pays à une amélioration durable de la vie des populations.

Comme première étape les PNEs se sont emparés du rapport du HLPE de mai 2015, l'ont présenté aux acteurs des secteurs de l'eau et de la sécurité alimentaire et ont organisé un dialogue et des échanges sur les recommandations du rapport vis-à-vis des priorités des pays. La seconde étape a été d'organiser des ateliers nationaux avec les parties prenantes qui ont réuni plus de 200 ministères, organisations de producteurs, organisations de société civile et partenaires du développement pour réfléchir aux besoins urgents et aux actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes et in fine la vie des populations.

Prochaine étape : élaboration et mise en œuvre du programme

En lien avec son [programme relatif aux ODD](#) et son programme WACDEP sur le Climat le GWP avec ses partenaires va coordonner l'élaboration, en 2016, puis la mise en œuvre d'un programme de 3 ans répondant aux enjeux techniques et institutionnels identifiés par les pays pour relever les défis au cœur des travaux du CSA et de l'agenda des solutions de la COP 21.

Sommaire

Sommaire	2
Table des illustrations	5
Liste des tableaux	5
Liste des figures	5
Liste des encadrés	5
Sigles et abréviations	0
CADRE GENERAL DES CONSULTATIONS NATIONALES	3
Contexte institutionnel des consultations nationales	3
Le Partenariat National de l'Eau du Burkina Faso	3
Le Gouvernement du Burkina Faso	3
Le Comité de Sécurité Alimentaire Mondial(CSA)	4
Objectifs recherchés par les consultations nationales	4
Les principaux objectifs des consultations nationales	4
Mesure des succès	5
DESCRIPTION DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE ET DU PLAN DE TRAVAIL	5
Approche technique et méthodologique	5
Phasage de l'intervention	5
STRUCTURE D'ORIENTATION ET DE DIRECTION DES CONSULTATIONS NATIONALES	6
1.0 BREF APERÇU DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU BURKINA FASO	7
1.1. Contexte NATIONAL sectoriel et programmatique	7
1.2. La production alimentaire et le développement agricole au Burkina Faso	10
1.2.1. les investissements publics pour la production alimentaire et le développement agricole	10
1.2.2. Superficie emblavées pour la production agricole	11
1.2.3. Superficies équipées pour l'irrigation	11
1.3. LA SITUATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE AU NIVEAU DES SECTEURS D'APPOINT	13
1.3.1. La production animale et les produits animaux	13
1.3.1.1. Les ressources animales	13
1.3.1.2. La production animale	13
1.3.1.3. Les produits animaux	13
1.3.2. La production et les produits halieutiques	14
1.3.2.1. Les sites de production halieutique	14
1.3.2.2. Les Principales ressources halieutiques	14
1.3.2.3. La production halieutique	14
1.3.3. La production et les Produits Forestiers et fauniques	14
1.4. Accès à l'alimentation	16
1.4.1. Niveau global de couverture des besoins céréaliers	16
1.4.2. Demande céréalière des ménages ruraux	17
1.4.3. Demande céréalière des ménages urbains	17
1.4.4. Demande céréalière non solvable des ménages agricoles non autonomes	17
1.4.5. Contribution des secteurs d'appoint à l'accès à l'alimentation	17
1.5. Utilisation des aliments	20
1.6. Synthèse analytique du niveau d'insécurité alimentaire en milieu rural	22

1.6.1. Les dimensions de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso	22
1.6.2. Les causes de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso	22
1.6.3. La cartographie de la vulnérabilité alimentaire	23
1.7. Les performances du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au vu des cibles OMD	24
1.7.1. Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	25
1.7.2. Cible 7C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement	26
1.7.3. Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux	26
1.8. Dispositif institutionnel et cadre partenarial de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso	27
1.8.1. Les agences et instances nationales en charge de la sécurité alimentaire et Nutritionnelle	27
1.8.2. Les organisations de la Société civile et le secteur privé	29
1.8.3. Les partenariats au développement et les groupes d'acteurs thématiques orientés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	30
2.0 LES DEFIS ET LES ENJEUX EMERGENTS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	31
2.1. la bonne ARTICULATION DES SERVICES FOURNIS PAR L'EAU AUTOUR DES SEGMENTS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	31
2.1.1. OPTIMISATION DE LA CONTRIBUTION DE L'EAU A LA PRODUCTION ALIMENTAIRE	31
2.1.1.1. L'eau dans la production agricole	31
2.1.1.2. L'eau dans la production animale	32
2.1.1.3. L'eau dans la production halieutique et sylvicole	33
2.1.1.4. L'eau dans les industries de transformation de produits agro-alimentaires	33
2.1.1.5. La qualité de l'eau utilisée à des fins de production alimentaire	33
2.1.2. bonne régulation de la demande DE L'EAU AU NIVEAU DES SECTEURS CONCURRENTIELS	34
2.1.2.1. La demande pour la production électrique	34
2.1.2.2. La demande en eau pour les mines	34
2.2. Le financement, l'accès aux intrants agricoles et l'équipement des producteurs	34
2.2.1. Offre et adéquation des financements des petits producteurs	34
2.2.2. Accès aux intrants agricoles	35
2.2.3. Equipement des producteurs	36
2.3. La gestion des systèmes et facteurs de production en contexte de changements climatiques	36
2.3.1. La Gestion de l'Eau Agricole en tenant compte de l'imprévisibilité du climat	36
2.3.2. La Gestion Durable des Terres productives	37
2.4. Les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des acteurs et des filières de production	37
2.4.1. les capacités institutionnelles de l'état	37
2.4.2. Les capacités organisationnelles des acteurs au niveau des filières agricoles	38
2.4.3. Les capacités techniques des producteurs	38
2.4.4. La prise en compte des femmes	39
3.0 LA REPONSE ET LES APPROCHES DEVELOPPEES PAR LE GOUVERNEMENT	40
3.1. Les réformes politiques institutionnelles et législatives	40

4.1.1. Un financement durable pour améliorer la performance des systèmes de production-----	40
4.1.1.1. Les redevances de prélèvement de l'eau à des fins productives	40
4.1.1.2. Les institutions de micro finance d'accompagnement des petits producteurs	41
4.1.1.3. Les fonds spéciaux d'appui au paysannat et aux petits producteurs	41
4.1.2. Une gestion intégrée et durable des facteurs de production -----	43
4.1.2.1. La gestion intégrée de l'eau agricole dans les bassins hydrographiques nationaux	43
4.1.2.2. La gestion intégrée de la fertilité des sols dans les terroirs	44
4.1.2.3. La sécurisation foncière et l'accès à la terre aux petits producteurs	45
4.1.3. l'approche pole de croissance et l'appui à l'entreprenariat agricole -----	46
4.2. Les projets et programmes d'investissement innovants en cours -----	47
4.2.1. Le Programme National du Secteur Rural (2011-2015) -----	47
4.2.2. Le Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (2012-2015) ----	48
4.2.3. Les projets structurants en cours-----	49
4.2.3.1. Le Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP).....	49
4.2.3.2. Le Projet d'Appui à la Productivité et à la Sécurité Alimentaire (PAPSA)....	49
4.2.3.3. Le Troisième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT 2 - 3).	50
4.2.3.4. Projet d'amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable des ressources pastorales (BKF 017).	51
4.3. Les innovations technologiques et la vulgarisation des résultats de recherche ----	52
4.3.1. Innovation dans la gestion des facteurs de production -----	52
4.3.2. Innovation dans la production végétale et animale -----	53
4.4. L'amélioration de la performance du cadre de cooperation-----	54
4.4.1. Aperçu de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN)	54
4.4.2. La NASAN, un engagement tripartite -----	54
4.5. La Matrice de Performance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle -----	57
4.5.1. performance à court terme (2013-2016) -----	57
4.5.2. Performance à Moyen terme (2016-2018) -----	58
RECOMMANDATIONS.....	60
Principales sources d'information	62
Termes et concepts clefs	64

Table des illustrations

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 liste des principaux documents de politique opérants pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	7
Tableau 2: allocation budgétaire prévisionnelle pour les 5 axes du PNSR (2011-2015)(en milliards de FCFA)	9
Tableau 3 Niveaux d'investissement et de Réalisation pour la productivité agricole	11
Tableau 4: Superficies équipées pour la production agricole	12
Tableau 5: Effectifs de cheptel et de la production commercialisable à l'horizon 2016.....	13
Tableau 6: évolution annuelle de la production de poisson au niveau national	14
Tableau 7: évolution annuelle de la production de plants et de collecte des semences forestières	15
Tableau 8 Populations en insécurité alimentaire et niveau moyen de couverture des besoins céréaliers.....	16
Tableau 9: utilisation des ventes de produits animaux pour la couverture des besoins alimentaires.....	18
Tableau 10: Estimation de la consommation moyenne annuelle par habitant pour les principaux produits animaux.....	18
Tableau 11: Bilan alimentaire définitif 2014/2015	21
Tableau 12: situation alimentaire des ménages ruraux du Burkina Faso.....	22
Tableau 13: contribution des différentes dimensions à l'insécurité alimentaire	23
Tableau 14: Valeur actuelle des cibles OMD opérants pour la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.....	25
Tableau 15 : Groupes sectoriels thématiques intervenant dans l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	30
Tableau 16: état comparatif des rendements moyen de riz et de maïs en pluvial et en irrigué	31
Tableau 17: besoins en eau pour certaine spéculation maraichère au Burkina Faso	31
Tableau 18: Bilan pastoral et alimentaire national	32
Tableau 19 : Situation de la distribution des intrants de 2008 à 2013	35
Tableau 20: Caractéristique hydrologiques des bassins hydrographiques nationaux	44

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Cadre organisationnel du processus des consultations nationales sur la sécurité alimentaire et la sécurité en eau	6
Figure 2: Superficies emblavées pour la production agricole sur les 5 dernières années	11
Figure 3: Evolution de la part des différents types de spéculations dans la production agricole nationale	12
Figure 4: Apports caloriques moyens pour la période 2014/2015.....	21
Figure 5: carte de la vulnérabilité alimentaire pour la période 2011/2012	24
Figure 6: evolution de l'indice pluviométrique dans les pays sahéliens de 1950 à 2005	37

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Le PNSR, un tremplin pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso.	9
Encadré 2: Le pôle de croissance de Bagré, un modèle d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole	46

Sigles et abréviations

ACF	: Action Contre la Faim
APFI	: Association de Promotion de la Finance Inclusive
BKF	Burkina Faso
BM	: Banque Mondiale
CAAD	: Comprehensive Africa Agriculture Development
CAO	: Cadre d'Accélération des OMD
CEDEAO	: Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CM	: Conseils Municipaux
CNCN	: Conseil National de Concertation sur la Nutrition
CONAGESE	: Conseil National de Gestion de l'Environnement
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence
CONEDD	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
COP	: Conférence des Parties
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CRA	: Chambres Régionales d'Agriculture
CREN	: centre de Réhabilitation et d'Education Nutritionnelle
CSA	: Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale
CSD/DR-SA-EV	: Cadre Sectoriel de Dialogue Développement Rural-Sécurité Alimentaire et Environnement
CST DRSA	: Comité de Suivi Technique de la Direction de
CVD	: Conseils Villageois de Développement
DFC	: Direction de la Faune et de la Chasse
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGPER	: Direction Général de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPV	: Direction Générale de la Production Végétale
DGSV	: Direction Général des Services Vétérinaire
DPPO	: Direction de la Prospective et de la Planification opérationnelle
EDS	: Enquête Démographique de Santé
EPA	: Enquêtes Permanentes Agricoles
ENEC	: Enquêtes National sur l'Elevage et le cheptel
FAO	: Food and Agriculture Organisation

FASA	: Fonds d'Appui à la sécurité Alimentaire
FEER	: Fonds de l'Eau et de l'équipement Rural
FEWSNET	: Faming Early Warning Systems Network
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	: Agence de Coopération Allemande au Développement
GSA	: Groupe de Sécurité Alimentaire
GWP/AO	: Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest
IMF	: Institutions de Micro finance
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MARHASA	: Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
MRA	: Ministère des Ressources Animales
NASAN	: Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire
NEPAD	: New Economic Partnership for Africa Development
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
OP	: Organisations Paysannes
PAFASP	: Programme d'Appui aux Filière Agro Sylvo Pastorale
PAGEDD	: Plan d'Action du Gouvernement pour l'Environnement et le Développement Durable
PAGIFS	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée de la Fertilité des sols
PAGIRE	: Plan d'Action national pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAI	: Plan Annuel d'Investissement
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation à la Variabilité et au changement climatique
PAU	: Politique Agricole de l'UEMOA
PCD	: Plan Communal de Développement
PDDAA	: Plan de Développement Durable de l'Agriculture en Afrique
PDSA	: Projet de Développement des Semences Améliorées
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PICOFA	: Programme d'Investigation Communautaire de la Fertilité Agricole
PNA	: Plan National d'Adaptation à la Variabilité et au Changement climatique

PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PNDDE	: Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage
PNE-BF	: Partenariat National de l'Eau du Burkina
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PNSAN	: Politique National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PVGIFS	: Plans Villageois de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
RCPB	: Réseau des Caisses Populaire du Burkina Faso
RECAO	: Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest
ROPPA	: Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SE CPSA	: Secrétariat Exécutif du Comité de Prévision et des statistiques agricoles
SILEM	: Sahelian Low Land Ecosystems Management
SISA	: Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SNSA	: Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNU	: Système des Nations Unies
SNVACA	: Stratégie Nationale de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole
SONATER	: Société Nationale d'Aménagement des Terre
SP CPSA	: Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles agricoles
UCERB	: Union <i>Conannet</i> des Etuveuses de Riz de Bagré
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNEAB	: Union Nationale des Eleveurs du zebu Azawak au Burkina
UNICEF	: United Nations international Children and Education Fondation

CADRE GENERAL DES CONSULTATIONS NATIONALES

Le présent rapport introduit la conduite du processus des consultations nationales au Burkina Faso en vue de « *Nourrir le dialogue national et régional en Afrique Subsaharienne sur le lien entre eau et sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique, dans la perspective de la 42ème session du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) et de la COP 21 sur le Climat, et en préparation d'un programme d'appui aux politiques publiques de sécurité alimentaire* ».

CONTEXTE INSTITUTIONNEL DES CONSULTATIONS NATIONALES

LE PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BURKINA FASO

Créer en février 2002, le Partenariat National de l'Eau du Burkina Faso (PNE-BF) fait partie du Global Water Partnership (GWP). Le GWP est un réseau international de concertation regroupant les acteurs et les secteurs de l'eau dans leur diversité. C'est une instance internationale visant à favoriser le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour une gouvernance partagée des ressources en eau. Le PNE BF, constitué avec une dizaine d'autres Partenariats Nationaux des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le réseau du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/AO), lui-même membre du GWP créé en 1996. Le Partenariat National de l'Eau du Burkina est véritablement engagé sur les questions de développement durable axé sur la gouvernance des ressources en eau. Dans cette niche que l'organisation occupe pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso, elle a accru ses interventions et son soutien à l'ancrage de la GIRE et la résilience au climat. En dehors des projets de terrain qu'elle met en œuvre, les actions les plus remarquables sont :

- L'appui à la mise en œuvre du PAGIRE depuis sa formulation en 2003
- L'appui à la mise en œuvre du Programme National d'Adaptation au changement et à la variabilité climatique (PANA, 2007-2013) et au processus de formulation du Programme National d'Adaptation(PNA) de 2014 à 2015

Dans la dynamique de confortation de son action, l'organisation s'est fixée comme principaux objectifs pour les années à venir, de favoriser l'intégration de la sécurité en eau et des changements climatiques dans les processus de planification du développement.

LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

Le gouvernement du Burkina a donné une place prioritaire à la sécurité alimentaire dans ses politiques publiques successives CLSP (2000-2010) ; SCADD (2011-2015). Dans le cadre de la déclinaison de ces politiques différents initiatives de développement visant à assurer la sécurité alimentaire sont en cours de mis en œuvre :

- Le Programme National du Secteur Rural (PNSR, 2011-2015) ;
- Le Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PSAN BF, 2012-2015) ;
- La Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (NASAN, 2013-2022) ;

Les reconfigurations successives des ministères en charge de l'agriculture et de l'hydraulique à partir de Janvier 2013 ont permis dans un premier temps de mettre en évidence les actions du gouvernement en matière de sécurité alimentaire. Ces reconfigurations ont ensuite abouti à un seul ministère en charge de l'agriculture, les ressources hydrauliques et la sécurité alimentaire (MARHASA). La reconfiguration ainsi opérée et le dispositif institutionnel actuel sont une opportunité et montrent que les liens entre la sécurité en eau et la sécurité alimentaire relève d'une évidence dans le contexte du Burkina Faso. Il faut néanmoins chercher à les opérationnaliser.

LE COMITE DE SECURITE ALIMENTAIRE MONDIAL(CSA)

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a été créé en 1974. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental servant d'instance au sein du système des Nations Unies pour l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire mondiale, y compris la production et l'accès (économique et physique) à la nourriture.

La réforme du CSA entamée à partir de 2009, la positionne comme la plateforme intergouvernementale où se rencontrent le plus grand nombre de parties prenantes pour œuvrer collectivement à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition pour tous. Il apporte un soutien coordonné à l'action des pays en faveur de la sécurité alimentaire et se charge progressivement des fonctions suivantes:

- ◆ Coordination d'une approche mondiale de la sécurité alimentaire
- ◆ Promotion de la convergence des politiques
- ◆ Fourniture d'un appui et d'avis aux pays et aux régions
- ◆ Coordination aux niveaux national et régional
- ◆ Promotion de l'obligation redditionnelle et mise en commun des pratiques optimales
- ◆ Élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Les différentes sessions du CSA offrent le cadre d'appréciation des performances et de mise en cohérence des initiatives conduites en matière de sécurité alimentaires et créent des conditions de leur redéploiement au vu des nouveaux enjeux. Ces sessions et encore plus la session d'octobre 2015 prochain, constituent un tremplin pour les gouvernements nationaux et leurs partenaires techniques et financiers de se mettre en condition de mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité alimentaire plus performants et plus durables.

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LES CONSULTATIONS NATIONALES

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DES CONSULTATIONS NATIONALES

Les objectifs assignés au processus des consultations nationales sont de :

- ◆ sensibiliser et améliorer le niveau de compréhension sur les enjeux de l'eau et la sécurité alimentaire à l'échelle du pays grâce aux échanges entre les acteurs et les secteurs concernés par la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso ;
- ◆ mettre à la disposition du gouvernement, en particulier des ministères concernés par la participation aux travaux du CSA d'octobre 2015, une synthèse nationale ayant fait l'objet d'un débat de qualité spécifiquement sur le sujet de la session, appuyé sur un travail préparatoire. Une telle source d'information sera sans aucun doute utile aux représentants du gouvernement pour leur participation aux échanges préparatoires à la session d'octobre et lors de la session de la COP 21 ;
- ◆ disposer d'une base de connaissance étoffée pour l'élaboration des programmes de développement répondant à des priorités en termes de sécurité alimentaire et de sécurité en eau face au changement climatique.

Les investigations s'appuient sur le noyau institutionnel national en charge de la sécurité alimentaire et de son réseau des partenaires stratégiques. Les investigations tiennent compte des documents pertinents traduisant la démarche du gouvernement pour satisfaire les besoins en sécurité alimentaire. La démarche déployée pour la collecte de données et d'échanges auprès des parties prenantes et des partenaires des initiatives de sécurité alimentaire a consisté à :

- (i) assurer la participation de toutes les parties prenantes et garantir leur adhésion au processus de compilation de l'information sur le lien entre la sécurité en eau et la sécurité alimentaire au Burkina,
- (ii) garantir la formulation d'un document reflétant de manière consensuelle la situation de la sécurité alimentaire et des enjeux connexes.

MESURE DES SUCCES

Les succès dans l'atteinte des objectifs pourraient être appréciés à la lumière de plusieurs indicateurs. Le plus grand marqueur de succès de ces consultations nationales demeure l'implication des parties prenantes de la sécurité alimentaire au processus de compilation de l'information pertinente sur les mesures courantes déployées par le gouvernement et ses partenaires et leur adéquation avec les enjeux actuels de développement.

DESCRIPTION DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE ET DU PLAN DE TRAVAIL

APPROCHE TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE

Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire(MARHASA) coordonne l'ensemble du processus des consultations nationales avec l'appui financier et technique du PNE BF et du GWP/AO conformément aux termes de références. Un consultant recruté par le PNE BF est chargé de la facilitation du processus auprès des parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la gestion de l'eau à des fins de production. A cet effet, le consultant a initié l'approche d'intervention qui a été approfondie par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire(MARHASA). C'est une approche à quatre piliers:

- i. une analyse préliminaire à partir de la documentation disponible permettant une appréciation du cadre institutionnel national ainsi que des partenariats pertinents existant ou à tisser pour la sécurité alimentaire et la sécurité en eau
- ii. un diagnostic du contexte national de sécurité alimentaire en lien avec les politiques nationales pertinentes. Il s'est agi à travers cet axe d'explorer les initiatives en cours de développement par le Gouvernement Burkinabé pour asseoir une sécurité alimentaire durable. Ce diagnostic a été couplé à l'identification des enjeux porteurs d'un développement cohérent intégrant sécurité alimentaire et sécurité en eau.
- iii. une analyse des initiatives en cours traduisant la capacité des acteurs directement impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes à porter les dynamiques et à orienter le développement national au regard des défis émergents et des ressources disponibles;
- iv. Un examen du cadre futur envisagé et de la feuille de route nationale pour promouvoir la sécurité alimentaire en s'alignant sur les normes de convergence régionale (CEDEAO, UEMOA, CILSS, NEPAD) et international(CSA).

PHASAGE DE L'INTERVENTION

Les échanges avec le MARHASA et le PNE/GWP ont permis d'étaler l'intervention sur trois phases interdépendantes.

Phase 1: Mobilisation des acteurs et partenaires clés de la sécurité alimentaire

Cette période de mobilisation des acteurs et parties prenantes a permis au consultant de cadrer son intervention et d'établir les contacts pour la suite de la mission et d'engager les partenaires limitrophes, les experts et les personnes ressources clés et de mieux circonscrire les priorités de l'intervention. La priorisation s'est faite conjointement avec le MARHASA, le PNE/ BF, le GWP/AO et leurs partenaires clés pour savoir si certains des objectifs de la mission demande plus d'accent ou si des besoins nouveaux insoupçonnés émergent. Avec le soutien des parties prenantes le consultant a utilisé cette phase comme

une opportunité pour répondre à la question: comment s'assurer de la participation et l'adhésion des acteurs de la sécurité alimentaire au processus des consultations nationales?

Phase 2: Conduite des investigations relatives à la formulation du document de base de la consultation nationale

Cette phase a consisté à la priorisation et à la conduite des investigations identifiées; elle a servi à la déclinaison de divers outils d'investigation et d'évaluation de la situation nationale et d'identification d'enjeux porteurs aux regards des priorités, des défis émergents. Elle a été également mise à profit pour la conduite d'échanges avec les acteurs, les parties prenantes de même que les partenaires limitrophes des initiatives la sécurité alimentaire et la sécurité en eau en contexte de changements climatique.

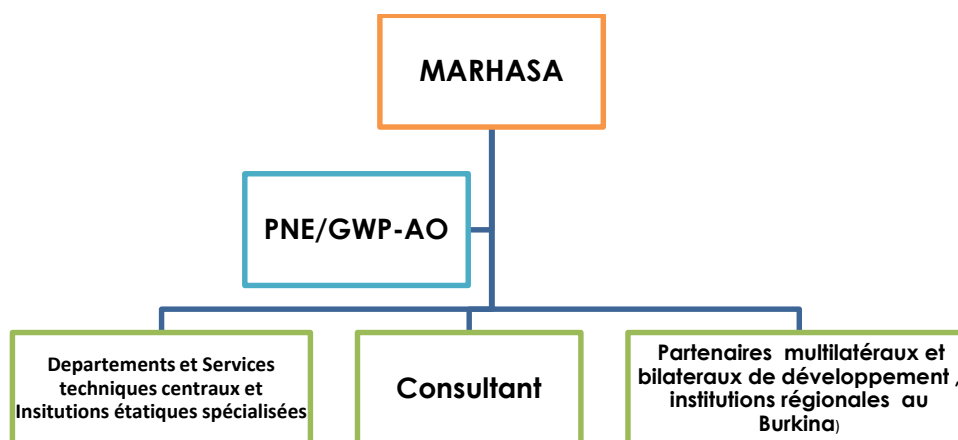
Phase 3: Finalisation de la mission

Cette phase a servi à tirer les leçons du processus de consultations nationales mais aussi à livrer les produits attendus de la mission y compris la soumission du rapport initiale sur la situation de la sécurité alimentaire, la tenue des assises nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la finalisation du document de consultation nationale et sa validation.

STRUCTURE D'ORIENTATION ET DE DIRECTION DES CONSULTATIONS NATIONALES

L'ensemble du processus des consultations nationales sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle s'est effectuée en concertation avec les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers mais aussi auprès des structures centrales et déconcentrées en charges des questions liées à la sécurité alimentaire au Burkina Faso. La concertation s'est étendue aussi aux partenaires bilatéraux et multilatéraux. La trame des acteurs et parties prenantes n'est pas exhaustive et peut être résumée comme suit.

Figure 1: Cadre organisationnel du processus des consultations nationales sur la sécurité alimentaire et la sécurité en eau



1.0 BREF APERÇU DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU BURKINA FASO

1.1. CONTEXTE NATIONAL SECTORIEL ET PROGRAMMATIQUE

En 2012, le Burkina Faso comptait 15.730.977 habitants avec un taux de croissance démographique de 3,1%, dont 52% de femmes (INSD 2010). Cette population était majoritairement composée de jeunes, dont 47% ayant moins de 15 ans et 59,1% moins de 20 ans. Pays sahélien enclavé, le Burkina Faso a été frappé par une série de rudes sécheresses, inondation et invasions acridiennes :

- ◆ Les sécheresses (1973, 1984, 1991,1994, 1998, 2004) ;
- ◆ Les inondations (1988, 1992, 1994,2006, 2007, 2009, 2010) ;
- ◆ Les ravageurs des cultures (invasions acridiennes en 1985-89, 2004,)

La pauvreté au Burkina Faso reste un phénomène essentiellement rural avec une incidence de 50,7% en 2009 contre 19,9% en milieu urbain (INSD, 2010).

Conscient de sa situation de vulnérabilité au plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle le gouvernement du Burkina Faso a entrepris des réformes considérables dans ses politiques sectorielles notamment sur la dernière décennie.

Tableau 1 liste des principaux documents de politique opérants pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD, 2011-2015)	Politique nationale de l'Environnement(2007)
Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural(2007)	Politique Nationale de Développement Durable (Octobre 2013)
Programme National du secteur Rural (PNSR, 2011-2015)	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (2004)
Plan multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes (2008)	Politique nationale de nutrition (2008)
Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes	Politique et stratégie en matière d'eau (1998 revue en 2009), PAGIRE2 (2011-2015)
Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN, 2013)	Plan National d'Adaptation à la variabilité et au changement climatique (, PNA2016-2020)

Dans la dynamique des reformes et faisant suite au Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP, 2005-2010) le Gouvernement s'est doté en décembre 2010, d'une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) à l'horizon 2015 pour mieux assurer sa croissance et son développement de façon durable. Un Programme National du Secteur Rural (PNSR) a été élaboré suivant une approche programme en Décembre 2010. Considéré comme le programme opératoire de la SCADD en milieu rural, le PNSR implique principalement trois ministères qui sont le Ministère de l'agriculture des Ressources Hydrauliques de l'Assainissement et la Sécurité Alimentaire (MARHASA), le Ministère de l'environnement et des Ressources Halieutiques (MERH) et le Ministère des ressources animales (MRA). Le PNSR offre l'opportunité d'avoir une approche plus intégrée de la sécurité alimentaire. Une évaluation finale du premier cycle du PNSR (2011-2015) permettra à coup sûr de mettre en évidence les acquis tangibles de sa mise en œuvre. Cependant à mi-parcours, le rapport de performance AMCOW a relevé des progrès significatifs notamment l'accroissement des superficies irriguées, le niveau de prélèvement d'eau pour l'agriculture (voir Tableau 4). Par ailleurs au plan qualitatif l'instauration d'un cadre de dialogue intégrant Développement

Rural, Sécurité Alimentaire et Environnement, est un acquis majeur vers une prise en charge intégrée de la sécurité alimentaire.

Encadré 1: Le PNSR, un tremplin pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso

Le PNSR est le cadre général de toutes les activités du secteur rural, y compris l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt mais également l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la qualité de l'environnement et du cadre de vie. L'approche multisectorielle du PNSR représente pour le gouvernement et ses partenaires une opportunité intéressante pour la sécurité alimentaire car il met en branle l'action du gouvernement sur les causes structurelles de la faim et de la malnutrition : insuffisance de la productivité agricole due à l'amenuisement des facteurs de production (eau, terres) dans le contexte des changements climatiques, faible couverture des besoins céréaliers, insuffisance d'accès aux aliments et inadéquation de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau etc. Le PNSR apparaît donc comme un cadre privilégié pour améliorer l'approche de développement sensible à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso.

L'objectif du PNSR est d'accroître les superficies en maîtrise d'eau en assurant la disponibilité en eaux de surface et souterraines. La mise en œuvre de ce programme sera suivie à travers les indicateurs suivants: (i) la capacité de stockage en eau de surface, (ii) les superficies en maîtrise de l'eau et (iii) la part des productions irriguées dans la production agricole totale. Son défi actuel est de maintenir la dynamique de réalisation des infrastructures d'hydraulique agricole afin d'augmenter de 50 pour cent la part des aménagements hydro-agricoles dans la production nationale à l'horizon 2015 conformément aux objectifs de la SCADD

Le PNSR reprend les engagements internationaux, continentaux (Union Africaine) et régionaux (CEDEAO et UEMOA) du pays. Au niveau international, le PNSR est « la principale référence » pour le Burkina Faso pour atteindre l'OMD 1 (élimination de l'extrême pauvreté et de la faim à l'horizon 2015) et l'OMD 7 (dont la cible 7.C concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement). Au niveau continental, le PNSR est le cadre national de mise en œuvre de l'initiative « Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine » (PDDAA) dont les 4 piliers sont la gestion durable des terres et des eaux, l'accès aux marchés, l'approvisionnement alimentaire et la réduction de la faim ainsi que la recherche agricole. Le PNSR correspond au Plan National d'Investissement Agricole servant de déclinaison au PDDAA. Le PNSR comporte 5 axes stratégiques assortis de 15 programmes.

Tableau 2: allocation budgétaire prévisionnelle pour les 5 axes du PNSR (2011-2015) (en milliards de FCFA)

Axe	Description	Montant (milliards de FCFA)	Pourcentage
Axe 1	Amélioration de la Sécurité et de souveraineté alimentaire	585.68	42.54%
Axe 2	Promotion de l'Economie Rurale	87.36	6.3%
Axe 3	Développement Durable et Gestion des Ressources naturelles	260.45	18.92%
Axe 4	Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie	299.97	21.79%
Axe 5	Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural	143.38	10.41%

Source : DGPPPO, 2011

En décembre 2010, le Gouvernement a élaboré avec l'appui du PNUD, un Cadre d'accélération des OMD (CAO) au Burkina Faso en application à l'OMD 1 visant à assurer la sécurité alimentaire aux petits producteurs pauvres (hommes et femmes) et lutter contre la malnutrition d'ici 2015.

Dans le domaine de la Nutrition, il existe une politique nationale de nutrition, adoptée en 2008 en vue de relever le défi de la lutte contre la malnutrition surtout infantile. Pilotée par le Ministère de la santé, cette politique est suivie par un Conseil National de Concertation sur la Nutrition (CNCN).

1.2. LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU BURKINA FASO

1.2.1. LES INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Au Burkina Faso, le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie nationale; il emploie 86% de la population totale. Environ 40% du PIB provient des activités agricoles (agriculture 25%, élevage 12% et 3% foresterie et pêche) (Gouvernement du Burkina/MEF 2011⁴).

Le Burkina Faso est l'un des rares pays africains à respecter l'engagement de l'Union Africaine de la Déclaration de Maputo (juin 2003). Des investigations visant à évaluer la part des dépenses publiques dans le secteur rural montrent que les dépenses publiques dans le secteur agricole, ont atteint et dépassé l'objectif des 10% du budget national fixé par la Déclaration de Maputo et sont en augmentation (Banque mondiale, 2012) : les investissements pour l'agriculture ont pratiquement doublé sur la période (2004-2011), passant de 65 milliards FCFA en 2004 à 129 milliards FCFA en 2011 (GIZ, 2013). La part du budget de l'Etat consacrée au secteur agricole est actuellement d'environ 14% (moyenne 2006-2010). C'est le seul pays sahélien à atteindre la cible de 6% de croissance annuelle du PIB agricole entre 2001 et 2006. Cela traduit la priorité accordée par le Gouvernement pur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Ces investissements dans le secteur agricole et de la sécurité alimentaire restent jusque-là, tributaires des financements extérieurs et arrivent à peine à toucher à la masse critique des petits producteurs. Les réformes entreprises par le gouvernement ont permis de réduire de façon continue cette dépendance du secteur vis-à-vis de l'extérieur, passant de 81% en 2004 à 56% en 2012, avec une moyenne de 71% sur la période (Banque mondiale, 2012).

Bien que ces investissements intéressent différents maillons des chaînes de valeurs des filières alimentaires, ils sont plus orientés sur la performance des facteurs de production que sont les ressources en eau et les terres agricoles au vu des pressions climatiques et anthropiques. L'état actuel de suivi des usages des ressources en eau ne permet pas d'établir la situation exacte de la demande environnementale de l'eau, ce qui pourrait permettre d'évaluer la productivité réelle de l'eau agricole au vu des investissements effectués.

⁴ Gouvernement du Burkina Faso/MEF. Stratégie de Croissance accélérée et de développement Durable (SCADD, 2011-2015)

Tableau 3 Niveaux d'investissement et de Réalisation pour la productivité agricole

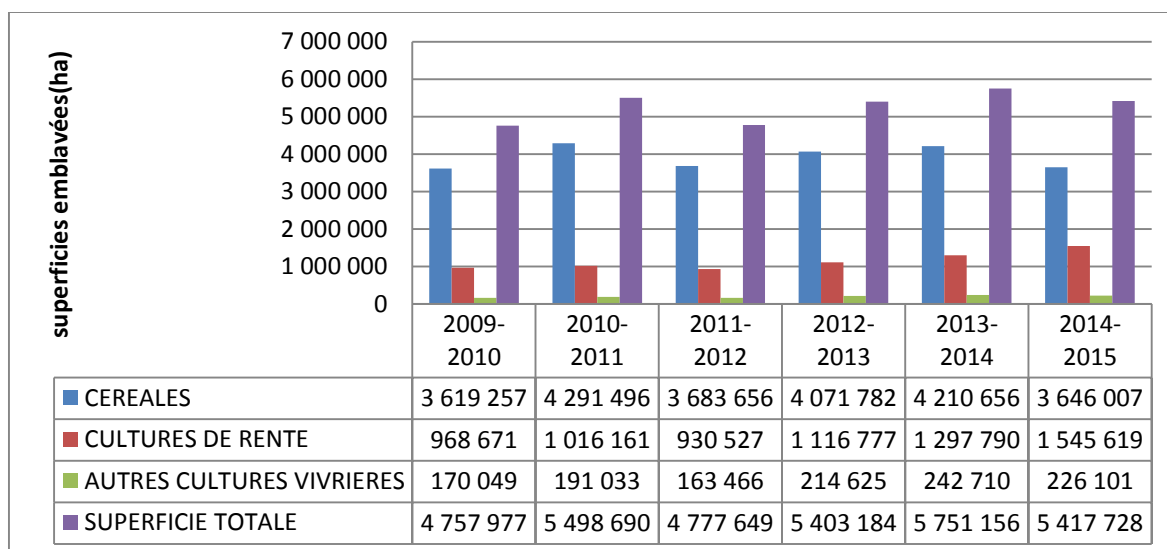
Années(i)	2000	2010	2011	2012	2013
PIB Agricole (en milliards de FCFA) A	593,24	956,45	916,34	-	-
Eau totale prélevée pour l'Agriculture (10 ⁹ m ³) B	0,17	0,448	0,51	0,621	0,764
Retour d'eau pour l'environnement C	-	-	-	-	-
productivité de l'eau (A/B-C)	-	-	-	-	-
Superficies aménagées et irriguées (ha)	13043	34480	39240	40385	42973

Source DGPER, 2015, DGEP, 2015

1.2.2. SUPERFICIE EMBLEVEES POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Malgré la place importante que tient l'agriculture pour l'économie nationale, la sécurité alimentaire du pays reste vulnérable. La production alimentaire destinée à satisfaire les besoins de consommation des populations est une production pluviale dans sa quasi-totalité. Sur les 5.3 millions d'hectares de superficie emblavées en moyenne sur la période 2009 à 2014, les céréales traditionnelles cultivées en pluvial (mil, sorgho, fonio, maïs) représentent plus de 3.9 millions d'hectares environ et le riz occupe environ 98 000 ha (MARHASA/DGESS, 2015).

Figure 2: Superficies emblavées pour la production agricole sur les 5 dernières années



Source : MARHASA/DGESS, 2015

1.2.3. SUPERFICIES EQUIPEES POUR L'IRRIGATION

L'agriculture irriguée au Burkina Faso est longtemps restée faiblement développée, malgré un potentiel de 233 500 hectares de terres irrigables et 500 000 hectares de bas-fonds facilement aménageables. Les **superficies équipées** pour l'irrigation d'environ 54 275 ha en 2011 ne représentent que 0.9 pour cent de la superficie cultivée (FAO, 2015). Ainsi, avec seulement 9% de superficies irrigables valorisées dans les années 2000, ce taux est passé à environ 20% en 2013(MARHASA, 2014⁵). En dépit de la hausse des superficies irriguées, la contribution de l'agriculture irriguée à la production céréalière nationale reste faible.

⁵ AMCOW, 2014. Rapport d'évaluation des performances du Burkina Faso pour l'eau et l'assainissement en 2013

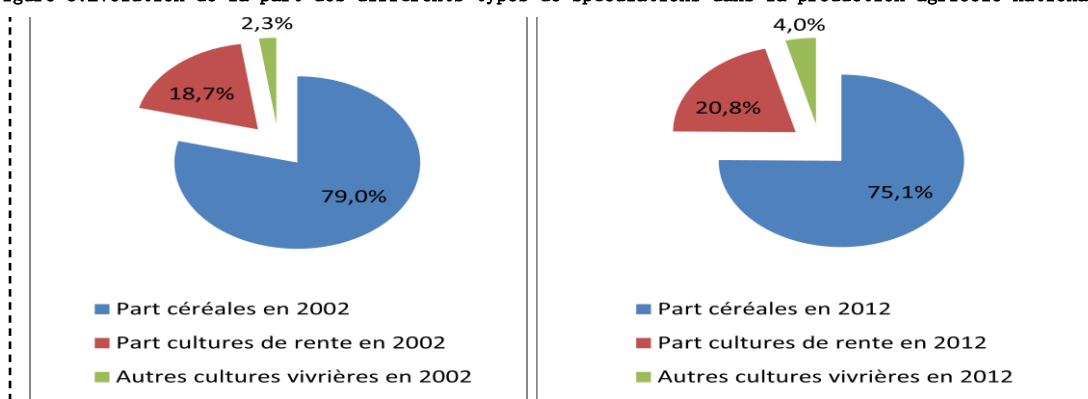
Tableau 4: Superficies équipées pour la production agricole

Classe de superficies avec contrôle de l'eau agricole	année de référence	valeur	Unités
Irrigation en maîtrise totale: superficies équipées	2011	29730	ha
irrigation de surface	2011	25389	ha
irrigation par aspersion	2011	3900	ha
irrigation localisée	2011	-	ha
superficie équipée en maîtrise totale réellement irriguées	2011	25270	ha
en pourcentage de la superficie équipée en maîtrise totale	2011	85	%
augmentation moyenne par an	2001-2011		ha
zones basses équipées (bas-fonds PI)	2011	24545	ha
irrigation par épandage	2011	-	ha
superficie totale équipée pour l'irrigation	2011	54275	ha
en pourcentage de la surface cultivée	2011	1	%
superficie totale équipée réellement irriguée	2011		ha
en pourcentage de la superficie totale équipée pour l'irrigation	2011	85	%
bas-fonds cultivés non équipés	2009	22406	ha
superficie en cultures de décrue non équipés	2011	-	ha
superficie totale avec contrôle de l'eau agricole	2011	76681	ha
en pourcentage de la superficie totale cultivée	2011	1,33	%

Source, FAO/AQUASTAT, 2015.

A côté de la production céréalière dominante, la production de rente est composée de spéculations telles que le niébé, l'arachide et le sésame dont la demande est forte. La production maraîchère et fruitière destinée essentiellement à la consommation nationale constitue avec les cultures de rente, une importante source de revenus des ménages agricoles. La production de rente contribue à une meilleure gestion de la production céréalière par les ménages (achats compensatoires).

Figure 3: Evolution de la part des différents types de spéculations dans la production agricole nationale



Source : EPA, 2013

1.3. LA SITUATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE AU NIVEAU DES SECTEURS D'APPOINT

1.3.1. LA PRODUCTION ANIMALE ET LES PRODUITS ANIMAUX

1.3.1.1. Les ressources animales

Le cheptel renferme principalement les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les lapins, les équins, les asins, les poules, les pintades, les pigeons, les canards et les dindons. Les effectifs du cheptel national en 2010 (MRA, 2011⁶) sont estimés 8 398 499 têtes de bovins, 8 243 238 têtes d'ovins, 12 342 454 têtes de caprins, 2 167 246 têtes de porcins, 1 050 361 têtes de d'asins, 38 531 têtes d'équins, 16 982 têtes de camelins et 37 512 461 têtes de volailles. Ces effectifs sont en nette progression d'une année à l'autre. En matière de transformation, plusieurs dizaines d'unités de transformation artisanale voire familiale existent pour le lait, la viande et certains produits animaux.

1.3.1.2. La production animale

Les investigations faites par le Ministère en charge des Ressources Animales et Halieutiques pour l'élaboration des plans d'action bétail-viande et petits ruminants (MRAH, 2006) révèle une hausse continue de la production animale (2% par an pour les gros ruminants et 3% pour les petits ruminants et la volaille) entre 2006 et 2011 et de bonnes perspectives pour 2016 (tableau 6). En effet, la production animale cumulée (bovins, ovins et caprins) passe de 6 243 095 tonnes en 2006 à 7 186 054 en 2011. Il est attendu à l'horizon 2016 une production de plus de 8 millions de tonnes.

Tableau 5: Effectifs de cheptel et de la production commercialisable à l'horizon 2016

Espèce animale	2006		2011		2016	
	Effectifs	Production	Effectifs	Production	Effectifs	Production
Bovins	7 761 031	931 324	8 568 805	1 028 257	9 460 653	1 135 278
Ovins	7 326 118	1 904 791	8 492 978	2 208 174	9 845 689	2 559 879
Caprins	10 646 811	3 406 980	12 342 572	3 949 623	14 308 424	4 578 696

Source : MRAH 2006⁷,

1.3.1.3. Les produits animaux

- ◆ Bétail/viande : Les estimations des principales productions animales sont évaluées en 2012 à :
 - 358 220 tonnes de lait produit ;
 - 184 600 tonnes de viande (toutes espèces confondues) ;
 - 2 015 tonnes d'œufs.
- ◆ Le porc : La filière porcine dispose d'un effectif de 2 167 245 têtes (MRA, 2010).
- ◆ Volaille: La filière volaille comprend les poules et les pintades (un effectif estimé à 31 940 000 (ENEC, 2004), de pigeons (1 183 385 têtes), les canards (211 828) et dindons (43 521). Outre la chair, la filière génère des millions œufs dans l'ensemble du pays. La production annuelle de viande de volaille villageoise est estimée à 27 280 tonnes carcasse (MRA, 2005) dont environ 270 tonnes exportées.
- ◆ Le lait : La production de lait au Burkina Faso est estimée en 2009 à 1 313 899 413 litres de lait dont 1 050 512 079 litres de lait de vache et 263 387 334 litres de lait de chèvre.

⁶ MRA, 2011. Annuaire Statistique 2011 du sous-secteur de l'élevage

⁷ MRAH, 2006. Etude diagnostique pour l'élaboration des plans d'action bétail-viande et petits ruminants

- ◆ Le miel : La production de miel n'est pas bien connue. Les estimations la situent en moyenne à une production de 229 727 kg de miel brute en 2010 dont environ 77 791 kg ayant fait l'objet de transformation (MRA, 2010).

1.3.2. LA PRODUCTION ET LES PRODUITS HALIEUTIQUES

1.3.2.1. Les sites de production halieutique

Le Burkina Faso est un pays sahélien, sans façade maritime, disposant d'un potentiel en eaux de surface estimé à plus de 200 000 hectares (en saison hivernale) et 50 000 ha environ (en période d'étiage). Les principaux supports de la production piscicole sont:

Les retenues d'eau: Elles représentent 73% des superficies en eau. Le Burkina Faso compte plus de 2 000 barrages dont environ 450 sont pérennes et propices à la production piscicole. Les plus grands supports de la production de poisson d'intérêt national sont les grands barrages (selon la classification du Comité international des grands barrages) construits à partir des années 80 pour la production hydro-agricole et/ou hydro-électrique avec des superficies variant entre 7 000 et 25 500 ha. Il s'agit des lacs de barrage de Bagré (25 000 ha), de Komienga (20 000 ha), du Sourou/Léry (10 000 ha), de Kanazoé (8 000 ha) et de Ziga (7 000 ha). Ces retenues fournissent à elles seules près de la moitié de la production intérieure de poisson;

Les cours d'eau: Ils fournissent 27 % du potentiel et comprennent les fleuves et les rivières (intermittents pour la plupart) permettant la création temporaire d'écosystèmes aquatiques très productifs. Ce sont principalement les fleuves Mouhoun, Nakanbé, Nazinon et les rivières Pendjari, Comoé, Léraba, Béli, Faga, Goroual, Sirba et Tapoa

1.3.2.2. Les Principales ressources halieutiques

Les ressources halieutiques correspondent à l'ensemble des ressources aquatiques exploitables par la pêche et l'aquaculture. Elles comprennent donc les poissons, les grenouilles, les moules, les crabes, les crevettes, etc. Parmi les ressources, les poissons en particulier, font l'objet d'une exploitation organisée, soutenue et légiférée par la réglementation en vigueur.

1.3.2.3. La production halieutique

Selon le document de stratégie nationale et programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques (2003), la production annuelle oscille entre 11 000 à 15 000 tonnes par an.

Tableau 6: évolution annuelle de la production de poisson au niveau national

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Production de poisson (tonnes)	9006	9700	10500	11493	12000	16040	16260	20512	20700	20900

Source DGESS MERH, 2015

1.3.3. LA PRODUCTION ET LES PRODUITS FORESTIERS ET FAUNIQUES

1.3.3.1. Les produits forestiers Non Ligneux (PFNL)

Disponibilité et production des PFNL

L'état des lieux indique que 70% du territoire national, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de PFNL. La quasi-totalité des produits provient des forêts et des jachères. Seulement une faible

proportion est issue des champs. A titre d'exemple, 71,8% du néré récolté provient des forêts (classées et/ou protégées dont les jachères) contre 28,2% des champs (APFNL, 2010).

Les types de PFNL suivants et le nombre d'espèces pourvoyeuses ont été recensés sur le territoire national (ARSA, 2008):

- fruits et graines comestibles : 52 espèces ligneuses ;
- feuilles comestibles : 16 espèces ligneuses ;
- gommés et résines : 13 espèces ligneuses ;
- sève et latex : 2 espèces ligneuses ;
- tubercules, rhizomes et racines : 6 espèces ligneuses ;
- écorces et tiges : 24 espèces ligneuses ;
- champignons comestibles : 21 espèces ;
- paille : 7 espèces ;
- fourrage ligneux : 76 espèces ligneuses
- miel : 12
- insectes comestibles : 2 espèces.
- PFNL médicinaux : 527 plantes médicinales dans le plateau central du pays (Nacoulma, 1996 cité par Lamien, 2004).

Conscient de sa valeur ajoutée pour le développement et de son importance pour et la sécurité alimentaire, la production forestière a été progressivement renforcée par le gouvernement avec l'appui des acteurs du secteur forestier. Le tableau

Tableau 7: évolution annuelle de la production de plants et de collecte des semences forestières

production	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Plants (milliers)	7848,4	8056,6	8969,7	10742,4	11127,2	13539,2	10428,8	8165,6	10813,2	1095
Semences forestière collectées (kg)	3408	4406	4481	4539	5801	5709	6000	6336	3559	4530
PFNL						713252	513019	851077	750425	750000

CSD/DR-SA-EV /SCADD, 2015

Stabilité des PFNL

Au regard du spectre phytogéographique, le Burkina Faso dispose d'une grande variété de PFNL. Toutefois, les productions en PFNL ont un caractère saisonnier et la durée d'exploitation annuelle excède rarement cinq (5) mois à l'exception des PFNL médicinaux.

1.3.3.2. Les produits de la Faune

La faune est relativement abondante et variée, elle compte 128 espèces de mammifères, 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et d'amphibiens (SP/CONAGESE, 1999⁸). Ces potentialités permettent de procurer chaque année des protéines animales (160 tonnes de viande en 2004) aux populations (SP/CONAGESE, 2007).

⁸ SP/CONAGESE. 1999. Monographie Nationale de la Diversité Biologique au Burkina Faso

Pour la campagne d'exploitation faunique 2011-2012, le nombre de mammifères et d'oiseaux abattus sur l'ensemble du territoire national est respectivement de 1008 et de 24 248 (CNS, 2013⁹) contre 618 et 12978 pour la campagne d'exploitation faunique 2010-2011 (MEDD, 2012). Ces chiffres bien qu'en deçà de la réalité sont en évolution.

1.4. ACCES A L'ALIMENTATION

1.4.1. NIVEAU GLOBAL DE COUVERTURE DES BESOINS CERELIERS

Globalement, la production céréalière couvre les besoins nationaux. La couverture céréalière est évaluée à environ 123% des besoins nationaux sur la décennie 2002-2012. La couverture des besoins céréliers est constamment en équilibre précaire. Cet équilibre apparent cache les vulnérabilités saisonnières mais aussi les vulnérabilités régionales et locales. De l'analyse faite par la deuxième session 2014 du CPSA sur la vulnérabilité alimentaire des populations, on note qu'environ **48,4% des ménages agricole ne sont pas parvenus à couvrir leurs besoins céréliers à partir de leur seule production agricole pour la campagne écoulée (2013-2014)**. Cette proportion varie de 12,5% dans les Hauts Bassins à 76% au Sahel. La précarité céréalière toucherait 33,7% des ménages ruraux agricoles.

En outre, l'analyse projetée sur mars 2015 donne en plus des communes à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle identifiées dans les autres localités, deux provinces (le Seno et le Sanmatenga) en situation alimentaire sous pression et une province (le Soum) en situation de crise alimentaire. Les provinces en insécurité alimentaire sous pression sont caractérisées par des taux de prévalence de la malnutrition relativement élevés au-dessus de la moyenne nationale évalués. Ces taux varient entre à 5, 8% allant jusqu'à 10,5% pour certaine province comme le Bam (SMART, 2012). Ces provinces sont par ailleurs caractérisées par un faible taux d'accès à l'eau potable (73,91 ; 71,29% ; 58,70% ; 48, 83% respectivement pour le Bam, le Sanmatenga, le Seno et le Soum en 2012) (DGESS/MARHASA, 2014¹⁰). L'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle actuelle du Burkina fait ressortir 42 provinces en insécurité alimentaire minimale (phase 1) et 3 provinces (*Sanmatenga, Soum et le Seno*) en insécurité alimentaire sous pression' (phase 2). En situation projetée, il ressort de l'analyse que les 42 provinces demeureront dans la phase minimale. De même, les provinces du Seno et Sanmatenga resteront dans la phase sous pression pour les campagnes agricoles à venir.

Tableau 8 Populations en insécurité alimentaire et niveau moyen de couverture des besoins céréliers

Régions	Population totale	Insécurité alimentaire en phase projetée en mars 2015			Taux Moyen de couverture des besoins céréliers sur la période 2002-2012
		Population en phase 2 ¹¹	Population en phase 3	Population totale phase 3à5	
CENTRE	2519055	8067	2541	2541	13%
PLATEAU CENTRAL	871435	65557	29907	29907	91%
CENTRE-NORD	1539628	183548	57801	57801	92%
CENTRE-OUEST	1503190	21876	6385	6385	153%
CENTRE-SUD	800603	14610	4353	4353	100%

⁹ CNS, 2013. Annuaire Statistique 2013 du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques

¹⁰ DGESS/MARHASA, 2014. Annuaire Statistique 2013 du secteur Eau et Assainissement

¹¹ Le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et nutritionnelle distingue 5 phases : Phase 1 : Généralement en insécurité alimentaire (Minimale) ; Phase 2 : Insécurité alimentaire modéré (Sous pression) ; Phase 3 : Crise alimentaire et de Moyens d'Existence aigüe (Crise) ; Phase 4 : Urgence Humanitaire (Urgence) ; Phase 5 : Famine/Catastrophe humanitaire (Famine)

SAHEL	1265909	159365	99847	108940	99%
BOUCLE DU MOUHOUN	1811581	60670	4033	4033	195%
EST	1607420	105766	30180	30180	120%
CENTRE-EST	1463360	5380	5922	5922	106%
NORD	1494854	11332	1890	1890	105%
SUD-OUEST	791345	24889	12030	12030	151%
HAUTS-BASSINS	1950990	11342	416	416	206%
CASCADES	735668	2349	0	0	166%
Total nationale	18355038	674751	255305	264398	123%

Source : Rapport CPSA, 2014, DGESS, 2014

1.4.2. DEMANDE CERELIERE DES MENAGES RURAUX

La demande des ménages ruraux est constituée de celle des ménages agricoles non autonomes et celle des ménages ruraux non agricoles qui doivent s'approvisionner sur le marché. Cette demande est estimée à **548 538 tonnes de céréales** (SP CPSA, 2014). L'essentiel de cette demande rurale se concentre dans les régions du Sahel, du Centre-nord, de l'Est et du Nord correspondant respectivement à 20%, 15%, 10%, 10% de la demande rurale nationale.

1.4.3. DEMANDE CERELIERE DES MENAGES URBAINS

Les villes ayant de fortes croissances démographiques constituent des pôles de forte demande pour les produits agricoles qui bénéficient ainsi d'un important marché potentiel.

Le volume de la demande urbaine potentielle de céréales est de **681 716 tonnes** de céréales. Les demandes urbaines correspondent à 55% de la demande totale nationale. Cette demande urbaine se concentre essentiellement dans les grands centres urbains que sont le Centre avec une demande de céréale de plus de 365 000 tonnes (58% de la demande urbaine nationale) et les Hauts Bassins avec une demande de l'ordre de 123 000 tonnes (18% de la demande urbaine nationale).

La combinaison de la demande de céréales des populations urbaines et celle des populations rurales donne la demande de céréale nationale. Pour cette année de consommation, la demande nationale de céréales est de 1 230 253 tonnes.

1.4.4. DEMANDE CERELIERE NON SOLVABLE DES MENAGES AGRICOLES NON AUTONOMES

La demande non solvable des ménages non autonomes est estimée à 351 251 tonnes et elle représente la quantité de céréales nécessaire permettant à ces ménages d'atteindre le seuil de consommation de 190 Kg / personne / an. La plus forte demande non solvable est enregistrée dans la région du Centre-nord (61 626 tonnes soit 20% de la demande nationale non solvable) tandis que la plus faible demande non solvable se retrouve au Hauts- bassins (11 150 tonnes soit moins de 1% de la demande nationale non solvable). Les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Nord et de l'Est totalisent à elles seules plus 60% de la demande nationale non solvable de céréales.

Au niveau national, plus de **39,4% des ménages ruraux agricoles** ont des demandes de consommation cérélière non solvables. La majorité de cette demande non solvable se localise dans les régions du Nord, du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est, du Centre-Est et à une moindre mesure au Centre-Ouest. La situation alimentaire serait donc préoccupante dans l'extrême nord selon les projections de FEWSNET.

1.4.5. CONTRIBUTION DES SECTEURS D'APPOINT A L'ACCES A L'ALIMENTATION

1.4.5.1. Contribution des ressources animales et halieutiques

L'élevage soutient le pouvoir d'achat des populations en leur procurant des revenus. Il est la première source de création de revenus monétaire des ménages ruraux. Les résultats de l'Enquête Permanente Agricole (EPA, 2007/2008), indiquent que plus de la moitié des ménages (56.1%) ont eu recours à l'élevage pour couvrir leur besoin alimentaire en 2007-2008. Dans les trois régions de vulnérabilité généralisée (Sahel, Centre-Nord et le Nord), l'incidence de recours des ménages à l'élevage pour les besoins alimentaire est très élevée pour le Sahel 92.1% et le Centre-Nord 78.4% qui de ce fait ont des incidences de pauvreté alimentaire relativement bas de 18.9% et de 12.3%(Tableau 9).

Tableau 9: utilisation des ventes de produits animaux pour la couverture des besoins alimentaires

Sahel	92,1	43,5	20,2	39,9
Sud-ouest	53,9	33,0	13,0	28,4
Total	56,1	26,0	20,5	24,6

Source : A partir des données de l'EPA-2007/2008

Tableau 10: Estimation de la consommation moyenne annuelle par habitant pour les principaux produits animaux

Viande (Kg/hab)	Consommations moyennes annuelles		
	Nationale	Urbaine	Rurale
ovins	3.1	5.5	2.5
Ovins	1.9	3.4	1.6
Caprins	2.0	3.6	1.6
Porcins	1.4	2.4	1.1
totale	11.2	20.15	9.1

Lait (L/hab)			
Bovins	12.5	22.6	10.2
Caprins			4.8
Total	17.4	22.6	15
Dont importation	1.9	3.5	1.6
Oeufs (pièce/hab)	Nb/hab		
Poule	5.11	9.2	4.1
Pintades	3.3	5.9	2.7
total	8.4	15.1	6.8

SOURCE/ MRA, 2006¹²

On estime à 95 pour cent le taux d'exploitation des ressources piscicoles. Cette production au Burkina Faso est pour l'essentiel destinée à la consommation locale malgré quelques flux marginaux vers des pays voisins côtiers.

1.4.5.2. contribution des PFNL

En 2012 environ 1 037 600 de tonnes de PFNL ont été récoltés dont un cinquième qui a été consommé (MEDD, 2012¹³). Plus de 44, 794 milliards de FCFA de revenus issus de la vente des PFNL ont été injectés dans l'achat de produits alimentaires (MEDD, 2012).

Les PFNL sont couramment utilisés comme des compléments nutritionnels. Durant les périodes de soudure et de crise alimentaire, les PFNL suppléent à la production céréalière utilisée. En milieu rural, l'alimentation est en partie assurée par une large gamme de produits forestiers non ligneux qui sont, du reste, stockés dans certaines localités comme réserve de sécurité alimentaire (feuilles de baobab, calice de Bombax, produits dérivés des fruits de néré ou du karité, fruit et sève du rônier, etc.). Les PFNL fréquemment consommés sont les feuilles, les fruits, les graines et les boutons floraux et sont utilisés pour préparer des sauces ou des boissons, sucrer la bouillie, etc. d'après le rapport de suivi des indicateurs du PNSR, la contribution des PFNL à la couverture des besoins alimentaires des populations rurales dépasse le seuil de 20%

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Part des PFNL dans la couverture des besoins alimentaire(%)	28	20	33	29.5	28.66

Source : Rapport de suivi des indicateurs du PNSR cité par DGESS MERH, 2015

Les valeurs ci-après étaient ces propos dans les régions du Nord, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades (Gué-Traoré J. et al. 2009) :

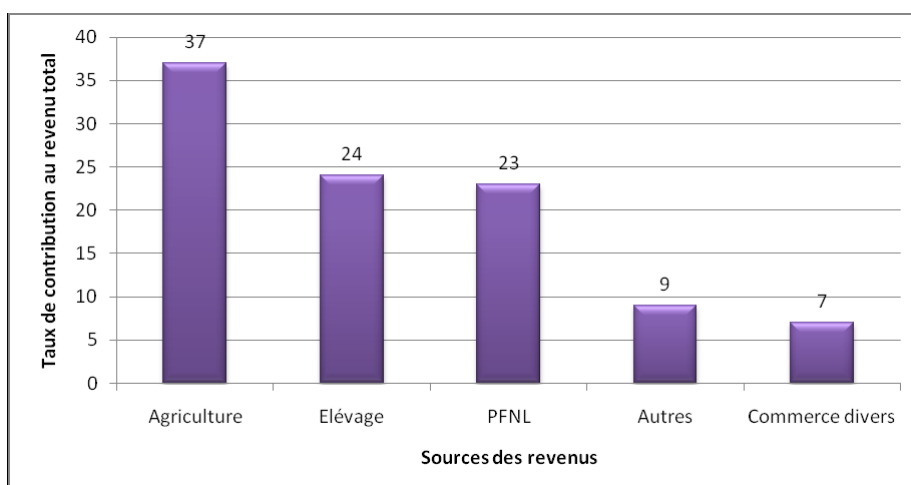
- 43,4% des ménages utilisent dans leurs repas les graines fermentées de *Parkia biglobosa* (soumbala) comme épices ;
- 15,8% des ménages utilisent, dans leurs repas, les feuilles fraîches de *Adansonia digitata* comme légume de sauce ;
- 15,2% des ménages utilisent, dans leurs repas, le beurre de *Vitellaria paradoxa* comme matière grasse.

D'après des investigations menées par l'Agence de promotion des produits Forestiers Non Ligneux, après l'agriculture (37%) et les produits de l'élevage (24%), les produits forestiers non ligneux constituent la troisième source de revenus pour les ménages en milieu rural à hauteur de 23% (APFNL, 2009).

Figure 4: Contribution des PFNL aux revenus des ménages

¹² MRA, 2006. BURKINA FASO: INITIATIVE «ÉLEVAGE, PAUVRETE ET CROISSANCE (IEPC)» - PROPOSITIONS pour un Document national. Rapport principal

¹³ MEDD, 2012. Annuaire statistique des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)



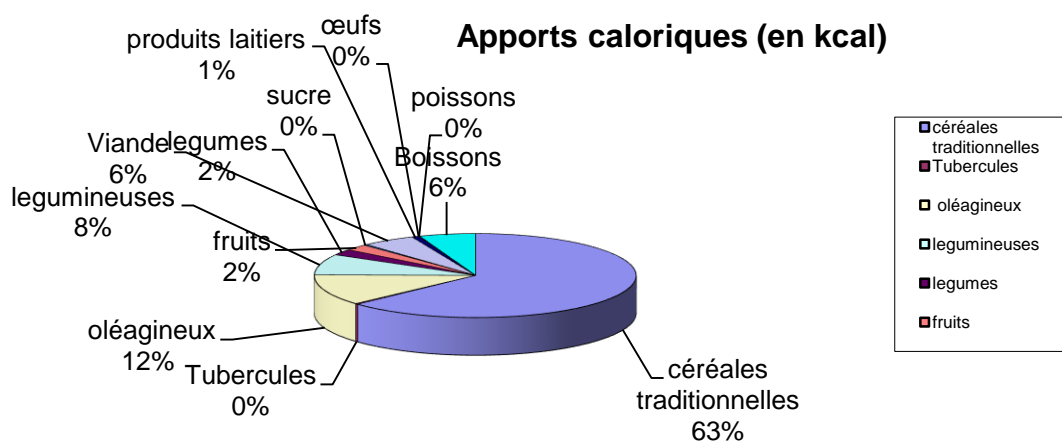
Sources : DGESS, MERH, 2015

1.5. UTILISATION DES ALIMENTS

Le régime alimentaire burkinabé est essentiellement composé de céréales qui participent pour 67 à 70% à l'apport calorifique total, de fruits et légumes (mangue, agrumes, tomates, haricot vert, oignon, etc.) pour 1%, les racines et tubercules (igname, patates, manioc, pomme de terre) pour 1-2%, les oléagineux (arachides, sésame, graines de coton, noix de karité) et autres légumineuses (niébé, soja et voandzou), pour 17% de l'apport calorifique. La consommation des produits animaux d'élevage est estimée en moyenne/habitant/an approximativement à 9 kg de viande, 20 kg de lait et 8,4 œufs. A ces différents produits s'ajoutent les produits halieutiques, les produits de chasse et le miel.

La structure de la consommation révèle également un équilibre des apports alimentaires le plus souvent non satisfaisant, en ce sens que l'apport énergétique est majoritairement assuré par les glucides (céréales notamment) alors que leurs apports doivent être de l'ordre de 50-65%. Le bilan alimentaire 2014/2015 montre que cette part qui est de 63% est largement au-dessus de la norme. Il ressort par ailleurs le poisson, les œufs ont été pratiquement absent dans la consommation alimentaire moyenne pour la période.

Figure 5: Apports caloriques moyens pour la période 2014/2015



Source : Direction de la Nutrition, 2015

A l'échelle des enfants, les données de l'enquête nutritionnelle nationale 2012 montre que la majorité des enfants de 6-23 mois au Burkina Faso ont une faible diversification alimentaire avec seulement 5% qui consomment au moins 4 groupes d'aliments par jour.

Le bilan alimentaire 2014-2015 illustre la consommation alimentaire moyenne annuelle par individu au Burkina Faso.

Tableau 11: Bilan alimentaire définitif 2014/2015

Produits	Consommation humaine (en t)	Consommation /hbt(kg)/an	Norme de consommation (kg)	Taux de couverture	Apports calorique /j (Kcal)
1-céréales traditionnelles	4 500 777,1	245,2	203,0	120,8	2 357,6
2-Tubercules	76 911,8	4,2	6,0	69,8	11,1
3- oléagineux	511 917,3	27,9	14,0	199,2	445,9
4- légumineuses	584 450,3	31,8	7,0	454,9	299,1
5-légumes	1 692 610,6	92,2	20,0	461,1	87,4
6-fruits	703 967,0	38,4	6,0	639,2	87,6
7-sucres	24 287,8	1,3	4,0	33,1	11,2
8-Viande	580 896,7	31,6	12,0	263,7	201,2
9-produits laitiers	375 977,0	20,5	18,0	113,8	26,9
10-œufs	3 134,9	0,2	1,0	17,1	0,7
11-poissons	20 700,0	1,1	2,0	56,4	2,1
12-Boissons	1 522 263,1	82,9	54,0	153,6	211,8

Produits végétaux	9 617 184,9	524,0	314,0	166,9	3 511,8
Produits animaux	980 708,6	53,4	33,0	161,9	230,9
Ensemble des produits	10 597 893,5	577,4	347,0	166,4	3 742,7

Source : Direction de la Nutrition, 2015

Au plan nutritionnel en 2014 chez les enfants de moins de 5 ans, la prévalence de la malnutrition aigüe a été estimée à 8,9%, le retard de croissance à 20,1%. Ces prévalences nationales masquent de grandes disparités entre les régions (la prévalence demeure au-dessus de 10% pour les Région du Centre Nord et du Sahel. La malnutrition demeure donc un problème de santé publique au Burkina Faso. Bien que, l'analyse des données des différentes enquêtes montre que les prévalences de la malnutrition se sont améliorées dans l'ensemble au cours des dernières années, la situation demeure toujours préoccupante avec des niveaux de malnutrition qui se situent au-dessus des normes de l'OMS. En effet selon les résultats de l'EDS 2003 et de l'enquête nutritionnelle nationale, chez les enfants âgés de moins de 5ans, la prévalence de la malnutrition aiguë est passée de 19% à 10,9%, le retard de croissance de 38,7% à 32,9% et l'insuffisance pondérale de 38% à 24,4% entre 2003 et 2012.

1.6. SYNTHÈSE ANALYTIQUE DU NIVEAU D'INSECURITE ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL

1.6.1. LES DIMENSIONS DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

Les investigations faites par la Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle (DPPO) permettent d'appréhender la situation de l'insécurité alimentaire en milieu rural sur la base des données des campagnes agricoles 2011 et 2012. L'évaluation a été faite en considérant les quatre paramètres de suivi de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et la stabilité. L'analyse montre que l'accessibilité aux aliments et la qualité de la consommation se sont dégradées entre 2011 et 2012. En effet, la proportion des ménages qui n'ont pas un accès parfait à l'alimentation est passée de 52% à 56% entre 2011 et 2012. Au niveau de la qualité, la proportion des ménages n'ayant pas une bonne qualité alimentaire est passée de 25% à 46%. La disponibilité alimentaire est stable, cependant sur la période 2011-2012 elle n'a pu être assurée pour plus de 50% des ménages. Globalement, la proportion de ménages en situation de risque d'insécurité alimentaire a augmenté entre 2011 et 2012 (47% en 2011 et 49% en 2012). En dépit du caractère ponctuel de cette évaluation, l'enseignement majeur que l'on y tire est que malgré des efforts grandissants de l'Etat, les besoins alimentaires de la moitié des populations rurales au Burkina ne sont pas couverts.

Tableau 12: situation alimentaire des ménages ruraux du Burkina Faso

année	Paramètres d'évaluation de la situation alimentaire des ménages ruraux							
	Disponibilité		Accessibilité		Qualité		Stabilité	
	Indice	Poids	Indice	Poids	Indice	Poids	Indice	Poids
2011	0,55	0,32	0,52	0,43	0,25	0,23	-	-
2012	0,55	0,24	0,56	0,3	0,46	0,1	0,37	0,36

Source: DPPO/DGESS/MARHASA Burkina Faso, 2015

1.6.2. LES CAUSES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

Au regard de leur poids, l'accessibilité et la stabilité sont les deux principales causes de l'insécurité alimentaire. Toutefois, la disponibilité n'est pas une cause à négliger car ayant une contribution légèrement en dessus de la moyenne (0, 25).

Une analyse plus poussée des quatre dimensions de la sécurité alimentaire en descendant au niveau des variables contribuant aux quatre paramètres de la sécurité alimentaire permet de mettre en évidence les causes secondaires. Au nombre de ces cause on peut citer (i) la faiblesse du revenu du ménage, (ii) le manque d'équipement agricole et (iii) le manque d'animaux de trait, qui ont contribué en 2012 respectivement pour 30%, 27% et 25% à l'indisponibilité alimentaire des ménages.

La faiblesse des superficies cultivées, du nombre d'animaux d'élevage du ménage, du nombre d'actifs non agricoles des ménages et du score faible de consommation alimentaire sont les principales causes de l'inaccessibilité alimentaire. Ces indicateurs ont contribué respectivement pour 19%, 18%, 21% et 21%.

Tableau 13: contribution des différentes dimensions à l'insécurité alimentaire

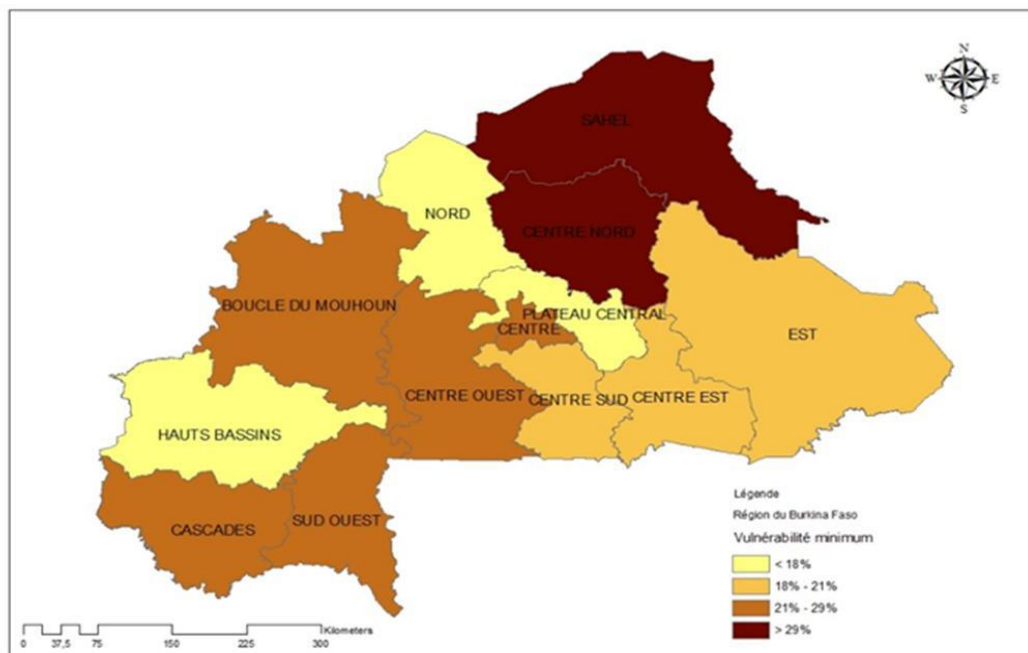
année	dimension de l'insécurité alimentaire			
	Disponibilité	Accessibilité	Qualité	Stabilité
2011	0,39	0,49	0,12	-
2012	0,27	0,35	0,1	0,28

Source : à partir des données de l'EPA 2010-2011, 2011-2012

1.6.3. LA CARTOGRAPHIE DE LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE

L'analyse spatiale de la situation alimentaire montre que ce sont dans les régions du Sahel, du Centre-nord, de la Boucle du Mouhoun, du Centre, et du Centre-ouest que l'on trouve plus de ménages vulnérables. Dans ces régions, la proportion de ménages vulnérables varie entre 24,12% et 37,83% pour la période 2011-2012 considérée. Les régions du Sud-Ouest, de l'Est, du Centre-Est et des Cascades ont des proportions de ménages vulnérables comprises entre 20,21% et 23,51%. Quant aux régions des Hauts-Bassins, du Centre-Sud, du Plateau central et au Nord, la proportion de ménages vulnérables n'atteint pas 20%.

Figure 6: carte de la vulnérabilité alimentaire pour la période 2011/2012



Source : Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle, 2015

1.7. LES PERFORMANCES DU SECTEUR DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU VU DES CIBLES OMD

Après la première décennie de mise en œuvre des OMD (2000-2009), des avancées notables ont été enregistrés dans un bon nombre de secteurs dont l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural. Cependant, les efforts de l'Etat de ses partenaires n'arrivent pas à infléchir véritablement les tendances dans les domaines de la réduction de l'incidence de la pauvreté et de la faim. L'enclavement du pays ajouté à la rareté des ressources naturelles et la vulnérabilité aux chocs exogènes comme les aléas climatiques sont des facteurs qui entravent d'avantage la marche du pays vers l'atteinte de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale. Au regard de cette situation le gouvernement a résolu de faire de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire, les locomotives pour les secteurs et domaines cibles des OMD. Ainsi la mise en œuvre de l'OMD1 concernant la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire a été positionné comme objectif stratégique dans les politiques et programmes ayant succédé à la décennie 2000-2009(CAO¹⁴, 2010 ; PNSR 2011-2015, SCADD, 2011-2015 etc.

¹⁴PNUD, 2010. CAO : Cadre d'Accélération des OMD au Burkina Faso, éliminer l'extrême pauvreté

Tableau 14: Valeur actuelle des cibles OMD opérants pour la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

OMD arrimés à la SAN	Cibles OMD opérants pour la SAN	Indicateurs	Référence		Valeur Actuelle		Cible OMD pour 2015
			Année	Valeur	Année	Valeur	
Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.6 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans en %	1993	29.5	2011	24,4	14.70
		1.7 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique en %	1990	46.6	2006	32.80	13.34
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	Cible 7C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre ni à des services d'assainissement de base	7.8 : Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée%	1993	18.3	2013	74.85 (63.5-86.2)	87
	Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales						
	Cible 7B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte						

Sources : PNUD, 2010 ; MEF, 2012¹⁵ ; MARHASA, 2014¹⁶

1.7.1. CIBLE 1C : REDUIRE DE MOITIE, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI SOUFFRE DE LA FAIM

1.7.1.1. Indicateur 1.8: Proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'une insuffisance pondérale

La proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale s'est considérablement améliorée. En effet, après un niveau de 26,0% en 2009, elle s'est située à 25,6% en 2010 contre 24,4% en 2011, soit une baisse de 1,6 point de pourcentage. La cible de 28,65% a été atteinte en 2009.

Cette progression s'expliquerait par la mise en œuvre de la stratégie de la surveillance et de la prise en charge nutritionnelle à travers :

- ◆ le suivi de la femme enceinte et de la femme allaitante ;
- ◆ la dynamisation des Centres de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) ;

¹⁵ MEF, 2012. Rapport pays de suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Burkina Faso Edition 2012

¹⁶ MARHASA, 2014. Annuaire statistiques du secteur eau et assainissement

- ◆ le renforcement du dépistage de la malnutrition ;
- ◆ le renforcement de la prise en charge de la malnutrition dans les formations sanitaires ;
- ◆ la supplémentation en vitamine A.

1.7.1.2. Indicateur 1.9: Proportion de la population en dessous du niveau minimum d'apport calorique

La proportion de la population en dessous du niveau minimum d'apport calorique était de 46,6% en 2003, 46,5% en 2004 et 32,8% en 2006, soit une baisse de 13,7 points de pourcentage entre 2003 et 2006. Mais en 2007, on note une hausse de 3,7 point par rapport à 2006 avec une proportion estimée à 36,5%. Le niveau globalement élevé de l'indicateur pourrait s'expliquer par la récurrence des mauvaises campagnes et la structure de la consommation alimentaire qui influencerait la pauvreté énergétique.

Si les tendances actuelles se maintiennent, le niveau de l'indicateur se situerait à 36,64% en 2015 contre une cible de 13,34%. L'atteinte de la cible à l'horizon 2015 nécessite une baisse annuelle de 3,73%.

1.7.2. CIBLE 7C: REDUIRE DE MOITIE, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI N'A PAS ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

1.7.2.1. Indicateur 7.8. Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif OMD, le Burkina Faso a adopté depuis 2006 et mis en œuvre le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015, qui est le cadre de référence de toutes les interventions en matière d'AEPA en milieu urbain et en milieu rural. Ce programme a permis d'améliorer sensiblement l'accès à l'eau potable.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable est de 86% contre 75% en 2010, soit une progression de 11 points en 3 ans (Annuaire statistique 2014 MARHASA). Si les tendances se maintenaient, l'objectif de 87% pourrait être atteint à l'horizon 2015(en milieu urbain). Ces résultats ont été obtenus grâce à la réduction du coût de branchement à travers l'application de la tarification sociale de 30 000 FCFA, l'augmentation de la capacité de production journalière de 43 415 m³, l'approvisionnement en eau des quartiers périphériques (zones à habitations spontanées) communément appelées « zones non loties ».

En milieu rural, 63.5% en 2013 de la population sont desservies en eau potable en 2013 sur une population cible estimée à 12 030 654 habitants, contre 56,6% en 2010. Cela a été possible grâce à l'augmentation du parc de points d'eau à travers la réalisation de 165814 nouveaux forages et puits modernes et de 2655 adductions d'eau potable entre 2010 et 2013, l'amélioration de la fonctionnalité des ouvrages à travers la réhabilitation des forages et la gestion satisfaisante de ces ouvrages.

En effet, 87.9% des forages et puits équipés de pompes à motricité humaine et 77% des adductions d'eau potables sont fonctionnelles. Les cibles sont atteintes, comparé à l'objectif de 76% en 2015, cependant les efforts doivent être maintenus.

Le niveau de service de l'eau cache des disparités au niveau des régions. En milieu rural, seulement huit (8) des treize (13) régions ont un taux d'accès supérieur à la moyenne nationale. Les régions enregistrant les faibles taux d'accès sont le Sahel (52,7%), l'Est (50.5%) et les Hauts-Bassins (49,5%) en 2013. Le Centre (78.9%) ; le Centre-Sud (80.5%) et le Plateau Central (77,7%) présentent les taux d'accès les plus élevés.

1.7.3. CIBLE 7A : INTEGRER LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX

Le Burkina Faso s'est résolument inscrit dans le respect de ces principes en optant de prendre en compte les préoccupations liées à l'environnement dans ses politiques, projets et programmes de développement. Ce qui s'est matérialisé par la révision en 2003 du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour intégrer les OMD en général (Cadre d'Accélération des OMD) et la question de l'environnement en particulier. Depuis 2011, la volonté du pays en matière de gestion environnementale s'est matérialisée par sa prise en compte dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) qui consacre un axe aux questions dites transversales parmi lesquels l'environnement.

Les mesures et politiques nationales d'orientation agricole à travers l'élaboration du Programme National du Secteur Rural (PNSR) devrait permettre à terme d'améliorer le niveau de sécurité alimentaire des ménages et par ricochet la baisse de la proportion de la population en dessous du niveau minimum d'apport calorique. En effet, le PNSR prévoit une amélioration des taux de couverture des besoins céréaliers de 121% en 2010 à 130% en 2015; ce qui devrait à terme permettre d'atteindre un niveau minimum d'apport calorique de 23%, tel que fixé par la SCADD. La mise en œuvre des actions suivantes permettrait d'approcher la cible OMD (13,34%) :

- ◆ L'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires ;
- ◆ L'amélioration des revenus des populations rurales ;
- ◆ Le développement durable et gestion des ressources naturelles ;
- ◆ Le développement du partenariat entre les acteurs du Monde rural.

1.8. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET CADRE PARTENARIAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU BURKINA FASO

Le dispositif de Pilotage de la Sécurité Alimentaire bâti autour des céréales s'est progressivement renforcé à partir décembre 1997. Les départements ministériels intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire sont ceux en charge du développement rural (agriculture, ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, environnement et ressources halieutiques, ressources animales ...), de la recherche, des finances, du commerce, de l'industrie agro-alimentaire, du désenclavement, de l'action humanitaire, de la protection sociale, de l'alphabétisation, de la santé et de la nutrition, de l'administration du territoire, de la décentralisation, de la promotion de la femme et du genre, de la sécurité etc. Le dispositif connaît l'implication d'autres acteurs et parties prenantes intervenant dans le fonctionnement et le financement du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1.8.1. LES AGENCES ET INSTANCES NATIONALES EN CHARGE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

1.8.1.1. Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)

Le pilotage de la sécurité alimentaire est assuré par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) présidé par le Premier Ministre, dont sont membres l'Etat, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le CNSA a été créé à la faveur de l'élaboration et de l'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) (1999-2000) par le biais du «Cadre Général de Coopération Etat-Partenaires en matière de Sécurité Alimentaire». C'est un nouveau dispositif plus global et cohérent, servant de structure de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la SNSA et des actions conjoncturelles et structurelles y relatives.

Le CNSA est structuré au niveau central en organe d'orientation (Assemblée générale) en organe technique (Comité technique) et en organe d'exécution (SE-CNSA), et en structures déconcentrées aux niveaux régional, provincial départemental et villageois (Conseils régionaux, provinciaux, départementaux et villageois de sécurité alimentaire).

Cette structure de concertation est accompagnée d'organes opérationnels pour l'aide alimentaire.

1.8.1.2. Le Conseil National de Concertation sur la Nutrition

Créé par décret présidentiel en juin 2007, le conseil national de concertation en nutrition coordonne, organise, oriente et suit la politique nationale en matière de nutrition. Il assure la liaison et la coordination entre les départements ministériels concernés par la politique nationale de nutrition.

Le conseil national de concertation en nutrition a pour missions de :

- ◆ favoriser la concertation entre les différents acteurs et partenaires de la nutrition dans le domaine de la santé, de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- ◆ promouvoir la participation des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations à la mise en œuvre des actions prioritaires de nutrition;
- ◆ émettre des avis sur toute question se rapportant à la nutrition dont il est saisi ;
- ◆ proposer toutes les mesures susceptibles d'améliorer la situation nutritionnelle des populations, notamment du couple mère-enfant ;
- ◆ mener des activités de plaidoyer pour dynamiser, fédérer les actions et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de projets et programmes de nutrition.

Il est présidé par le Ministre chargé de la Santé avec comme premier vice-président le Ministre chargé de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire, deuxième vice-président le Ministre chargé de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, troisième vice-président le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;

Le premier rapporteur du CNCN est le représentant de l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) ; le deuxième rapporteur le représentant de Helen Keller International (HKI) ; -son secrétariat technique est assuré par la Direction de la nutrition,

1.8.1.3. La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)

Elle a été créée en 1994 avec comme objectif de permettre à l'Etat de faire face aux crises alimentaires imprévisibles. Sa mission générale est de participer, comme instrument de la politique céréalière, à la sécurisation alimentaire du Burkina Faso. Pour remplir cette mission, la SONAGESS a pour tâche principale la gestion du Stock National de Sécurité (SNS) d'un niveau conventionnel de 35 000 tonnes physiques de céréales et un stock financier correspondant à la valeur de 25 000 tonnes de céréales. Face aux difficultés de mobilisation de ce stock, l'Etat a mis en place le Stock d'Intervention (SI) avec un niveau de 10 000 tonnes de céréales et un mécanisme de mobilisation plus souple. En plus de ces stocks, la SONAGESS est responsable de la gestion d'un Système d'Information sur le Marché céréalière (SIM).

1.8.1.4. Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR).

Il existe depuis mars 1993 et est composé d'une quinzaine de départements ministériels et d'ONG. Son organisation interne est décentralisée jusqu'au niveau village. Son rôle est centré sur la gestion des catastrophes naturelles au Burkina Faso. Les principales missions qui lui sont assignées à sa création sont les suivantes: la mise œuvre du Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR) en cas de catastrophe, la coordination, le suivi et l'élaboration des programmes d'atténuation des effets des catastrophes sur le territoire national, la formation du personnel administratif provincial dans le domaine de la prévention et la gestion des catastrophes, l'éducation et la sensibilisation du public sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

1.8.1.5. Le Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SISAN)

Avec son Système d'Alerte Précoce (SAP) il est rattaché à la Direction des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DPSA) (dépendant maintenant de la DGPER). Il est rattaché à la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du MARHASA.

1.8.1.6. Le Cadre Sectoriel de Dialogue « développement rural, sécurité alimentaire et environnement » (CSD/DR-SA-EV),

Placée sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire le CSD est chargé d'évaluer les performances de la mise en œuvre de la SCADD au vu des domaines prioritaires d'action du gouvernement dont la sécurité alimentaire. Le CSD regroupe

- ◆ Les Secrétaires généraux des Ministères en charge du secteur rural ;
- ◆ les Directeurs généraux et centraux ainsi que les responsables des structures rattachées et de mission des Ministères en charge du secteur rural;
- ◆ les Directeurs régionaux en charge du secteur rural du Centre ;
- ◆ les représentants des Ministères partenaires impliqués dans le développement rural ;
- ◆ le représentant du secrétariat technique national de la SCADD ;
- ◆ les représentants des Collectivités territoriales ;
- ◆ les représentants des Organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, du secteur privé agricole ;
- ◆ les représentants des Partenaires techniques et financiers du secteur rural

1.8.2. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ

Les organisations paysannes (OP), les interprofessions, les groupements d'intérêt économique (GIE), les sociétés à responsabilités limitées (SARL) constituent le secteur privé organisé par rapport aux besoins spécifiques de ses membres.

Le paysage organisationnel de la société civile est marqué par une multitude d'organisations dans le secteur de la sécurité alimentaire, cependant certaines constituent des références au niveau national et au-delà :

- ◆ La Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN) créée en 1967, est très connue car couvrant aujourd'hui près de 5.482 groupements, regroupés en 82 unions et en 11 inter-unions avec près de 600.000 adhérents dont plus de 52% de femmes. Les groupements Naam sont présents dans 27 provinces sur les 45 que compte le Burkina.
- ◆ La Confédération Paysanne du Faso (CPF) a été créée en novembre 2002 et regroupe de nos jours cinq organisations faitières qui sont : la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFERB), la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPAF), la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB), l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et la Fédération des Professionnels Agricoles du Faso (FEPAB).

Ces organisations faitières occupent une place très importante dans l'appui conseil du monde rural et contribuent pour beaucoup à la sécurité alimentaire du pays.

Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) sont venues parachever l'organisation du monde rural à travers une structure autonome où tous les acteurs s'y retrouvent afin de promouvoir le développement des filières agrosylvopastorales.

Dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (production, transformation, commercialisation, etc.), le secteur privé est accompagné par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Fédération des chambres régionales d'agriculture (CRA).

A côtés du secteur privé et de la société civile il convient de mentionner les Conseils municipaux (CM), les Conseils villageois de développement (CVD).

Au niveau sous régional, ces structures sont représentées par le Réseau Ouest africain des Producteurs et des Professionnels Agricoles (ROPPA) et du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) dans les instances de la Politique Agricole (PAU) de l'UEMOA et de la politique Agricole Commune de la CEDEAO.

1.8.3. LES PARTENARIATS AU DEVELOPPEMENT ET LES GROUPES D'ACTEURS THEMATIQUES ORIENTES SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

En plus de ces structures il existe des clusters thématiques mis en place en partenariat avec les partenaires au développement

- ◆ le Groupe Sectoriel Sécurité Alimentaire (GSA) présidé conjointement par le SE-CNSA/PAM/FAO (joue le rôle de cluster Food Security depuis la crise de 2012)
- ◆ Le groupe sectoriel de Nutrition est présidé par l'UNICEF et la Direction de la Nutrition. Ce groupe assure par ailleurs la coordination du Mouvement Scaling Up Nutrition au Burkina Faso.

Tableau 15 : Groupes sectoriels thématiques intervenant dans l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Sous-secteur	Chef de file	Points focaux des PTF	Membres du Cluster	Autres acteurs
Nutrition	Ministère de la Santé/Direction de la Nutrition	UNICEF	Direction de la Nutrition/UNICEF	<i>ACF - France Office de Développement des Eglises Evangéliques The Alliance for International Medical Action United Nations Children's Fund World Food Programme</i>
Sécurité alimentaire	MARHASA (SE/CNSA)	PAM	SE-CNSA/PAM/FAO	<i>MRA ACF - France Danish Refugee Council Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action) Fédération nationale des organisations paysannes International Emergency and Development Aid Office de Développement des Eglises Evangéliques Plan International Union des Femmes Rurales Ouest Africaines et du Tchad World Food Programme</i>

- ◆ Groupe de Coordination Humanitaire
Il regroupe, le système des nations unies, bailleurs, bilatéraux, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge, Président : Coordinateur Résident du SNU Vice-président : PAM Membres : Représentants agences SNU, Chefs de mission et de délégation des ONG, Mouvement de la Croix Rouge. Responsabilités : i) offrir un cadre de concertation sur les questions humanitaires, ii) Collecter et partager les informations sur la situation humanitaire nationale, iii) produire des analyses globales ou sectorielles sur la situation humanitaire nationale, iv) faire des recommandations pour l'amélioration de la situation

des personnes vulnérables, v) élaborer des plans de préparation/plan de contingence dans les secteurs pertinents, vi) faciliter la mobilisation des ressources pour la réponse humanitaire, vii) organiser et coordonner des actions de plaidoyer pour accroître la conscience sur les problèmes humanitaires spécifiques, viii) fournir une orientation aux acteurs humanitaires sur des questions telles que : rapports avec le gouvernement, politiques et stratégies en matière d'action humanitaire, réforme humanitaire, directives du comité permanent inter agence, ix) Apporter appui au Comité national de Gestion de crise dès le déclenchement des opérations d'urgence (évaluation initiale rapide des besoins humanitaires).

2.0 LES DEFIS ET LES ENJEUX EMERGENTS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

2.1. LA BONNE ARTICULATION DES SERVICES FOURNIS PAR L'EAU AUTOUR DES SEGMENTS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

2.1.1. OPTIMISATION DE LA CONTRIBUTION DE L'EAU A LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

2.1.1.1. L'eau dans la production agricole

Au regard du bref état des lieux établi, l'un des segments les plus importants de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso demeure la disponibilité. Cette disponibilité est assurée en mettant à profit les ressources productives. De par les services fournis, l'eau constitue une des ressources les plus déterminantes de la production. Les unités et les projets pilotes de production montrent que des choix optimisés de mobilisation, d'usage et de gestion de l'eau à des fins de production alimentaire constitue un levier important pour améliorer la disponibilité alimentaire.

Tableau 16: état comparatif des rendements moyen de riz et de maïs en pluvial et en irrigué

Année	Rendement (tonnes/hectare)					Part ¹⁷ (%)
	Riz en irrigué	Riz en pluvial	Maïs irrigué	Maïs en pluvial	en	
2010	4,06	1,3	3,57	1,42		11,1
2011	2,98	1	4,15	1,04		10,3
2012	3,75	1,7	3,87	1,46		9,3
2013	3,5	1,1	3,80	1,33		10,5
2014	3,6	1,6	3,90	1,9		12,9

Source : DGESS/MARHASA, 2015

Pour les cultures maraîchères, des expériences de terrain entérinées par le programme GIRE donne les consommations spécifiques suivantes à partir des observations faites au Burkina Faso.

Tableau 17: besoins en eau pour certaine spéculations maraichère au Burkina Faso

Spéculations maraichères	Consommation spécifique (m ³ /ha/an)
haricots	3 850
aubergines	6 050
poivrons	4 950
pomme de terre	4 400

¹⁷ Part de la production irriguée de riz et de maïs dans la production totale de riz et de maïs

melons :	4 490
tomates :	6 600
cornichons :	3 850
oignons	6 050

Source: MARHASA/DGH, 2000¹⁸

Les tableaux 16 et 17 illustrent la contribution de l'eau à la production agricole et traduit en partie la valeur ajoutée de meilleures options de mobilisation d'usage et de gestion de l'eau à des fins de production. Différentes investigations menées notamment par la FAO indiquent l'eau utilisée dans la production alimentaire doit avoir une qualité qui permet notamment de préserver la fertilité du sol

2.1.1.2. L'eau dans la production animale

La contribution de l'eau pour la production animale intervient directement au niveau de l'abreuvement du bétail. L'abreuvement du bétail aux eaux de surface est le mode d'utilisation le plus répandu. Il est de loin préféré par les éleveurs par rapport à l'exploitation des eaux souterraines. Cette dernière est surtout pratiquée au moyen des puisards creusés dans le lit des cours d'eau temporaires. Les puits servent essentiellement pour le cheptel de maison (chèvres, volaille, etc...). Les forages à exhaure manuelle sont de moindre utilité pour l'abreuvement de grands troupeaux à cause de leurs capacités réduites.

Les besoins en eau du cheptel dépendent entre autres de l'espèce animale, de la qualité du fourrage et du climat. Les consommations spécifiques généralement utilisées sont variables mais les écarts ne sont pas très significatifs. Les enquêtes de terrain menées par le CIEH donnent les chiffres suivants. Bovins : 39,2 l/j/tête
Ovins : 4,3 l/j/tête

Caprins : 4,3 l/j/tête Asins : 30 l/j/tête Equins : 23 l/j/tête

La contribution de l'eau dans la production animale intervient également dans l'alimentation du bétail. Le bilan pastoral et alimentaire qui prévaut à l'heure actuelle est synthétisé au Tableau 18 ci-dessous. Ainsi que l'indique ce tableau, la Composante pastorale de ce bilan montre des déficits assez importants pour les trois composants alimentaires majeurs (déficits estimés respectivement pour la MS, les UF et, la MAD à 21%, -15% et, -3%). Les déficits se situent tous au cours de la saison sèche, ils sont plus importants dans les zones sahéliennes et sub sahéliennes, le facteur le plus limitant étant la Matière azotée digestible (bilan national en saison sèche de -40% sur les MAD et de -31% pour la MS et les UF). Une affectation à l'alimentation des ruminants d'environ 40% des SPA produits au niveau national serait ainsi suffisante pour venir équilibrer le bilan pastoral et alimentaire national.

Tableau 18: Bilan pastoral et alimentaire national

	Périodes	MS (Tonnes)	UF	MAD (Tonnes)
Bilan pastoral	Saison sèche	-2 120 697	-1 190 681	-116 944
	Saison des pluies	0	299 448	102 048
		-21%	-15%	-15%
	Saison sèche	21 770 625	7 106 500	525 281

¹⁸ Rapport Technique: L'évaluation des demandes en eau et l'état de leur suivi

Apports SPA	Saison des pluies	0	0	0
-------------	-------------------	---	---	---

Source MRA, 2006

Le tableau 18 montre la fonction critique de la pluviométrie dans le bilan pastoral et dans l'alimentation du bétail. Les investigations menées dans le cadre du programme GIRE (MEE, 2000) permettent de retenir les valeurs suivantes de consommation spécifique d'eau par UBT (unité de bétail tropical) 30, 35,40 litres respectivement dans les zones sud-soudanienne, nord soudanienne et sahéenne

2.1.1.3. L'eau dans la production halieutique et sylvicole

La pêche est un utilisateur non consommateur d'eau. Les besoins en eau de la pêche pour maintenir la production piscicole sont exprimés en termes de contraintes de quantité et de qualité d'eau disponible. Les besoins en eau pour la production des plants sont obtenus au Centre National des Semences Forestières. Ils sont à l'heure actuelle insignifiants (environ 4 000 m³ par an).

Pendant les périodes froides (décembre et janvier) où les températures baissent jusqu'à 16-20°C, il y a arrêt de croissance de presque tous les poissons. Le reste de l'année, la température moyenne se situe autour de 30°C, valeur optimale pour la croissance de la plupart des poissons. De même, les valeurs du pH, se situant entre 6,5 et 9 sont favorables à la vie piscicole

2.1.1.4. L'eau dans les industries de transformation de produits agro-alimentaires

L'estimation de la demande en eau industrielle est basée sur les données de l'ONEA qui indiquent d'une façon globale la consommation industrielle. Cependant ces données seront sous estimées pour certaines usines qui exploitent des forages privés. La demande industrielle est faible par rapport aux autres usages. Ainsi, elle est évaluée à 5 000 000 m³ par an pour la transformation agroalimentaire. Celle-ci concerne essentiellement les brasseries et l'industrie du sucre dans la Comoé qui consomme à elle seule environ 73 % de la consommation totale agroalimentaire.

2.1.1.5. La qualité de l'eau utilisée à des fins de production alimentaire

Les différents postes de consommation de l'eau à des fins de production alimentaire exigent une qualité de l'eau en relation avec le type de production.

Pour la production agricole. Différentes normes et seuil d'usage de l'eau ont été émis par des organismes comme la FAO. Ces normes de qualité permettent de préserver la qualité des autres facteurs de production comme la fertilité des sols. En effet la qualité de l'eau d'irrigation dépend généralement des facteurs telles que la salinité, la tolérance relative des cultures au sodium et aux substances toxiques à l'état de traces. La salinité influe sur la disponibilité en eau de la plante : plus la salinité augmente, plus la vitesse d'infiltration d'eau dans le sol augmente. En irrigation de surface, la plupart des cultures d'arbres ou de plantes ligneuses sont sensibles au sodium. Sa concentration doit être inférieure à 207 mg/l. Les substances toxiques peuvent provenir du Bore, des métaux lourds, des pesticides et compromettre la croissance des plantes.

Pour la production animale. Les animaux ont besoin d'une eau de certaine qualité pour conserver une bonne santé et assurer une production de viande en quantité satisfaisante. Les teneurs en sel et en magnésium sont les plus importants pour cette qualité. Une absorption excessive de sel peut provoquer de sérieux malaises et entraîner souvent la mort. Mais la tolérance au sel varie suivant les espèces.

2.1.2. BONNE REGULATION DE LA DEMANDE DE L'EAU AU NIVEAU DES SECTEURS CONCURRENTIELS

2.1.2.1. La demande pour la production électrique

La production hydroélectrique actuelle est assurée à partir de retenues dont celle de Bagré, Kompienga. Le rapport sur le projet pilote de comptabilité environnementale estime à environ 2500 millions de mètre cube la quantité d'eau nécessaire pour le fonctionnement des turbines destinées à cette production. Du point de vue qualitatif, le fonctionnement des turbines n'exige pas une qualité particulière d'eau. La compétition du secteur de l'hydro-électricité vient de l'importance de la quantité minimale exigible pour faire tourner les turbines. L'hydroélectricité est un sérieux concurrent pour la production alimentaire notamment en saison sèche

2.1.2.2. La demande en eau pour les mines

L'utilisation de l'eau pour l'exploitation minière est particulièrement importante pendant la phase de traitement de minerai. Elle varie selon le type de minerai et surtout selon le mode de traitement.

- Méthode gravimétrique : 5 à 7 m³ d'eau /tonne de minerai (or) ;
- Méthode de cyanuration : 1m³ d'eau/tonne de minerai (or).

Avec plus d'une dizaine d'industries extractives, les besoins eau pour les mines sont de plus en plus importants. La concurrence de la demande en eau pour les mines est d'autant grande qu'elle peut affecter la qualité des réserves d'eau existante et les rendre impropres à la production alimentaire

La concurrence en provenance d'autres secteurs de développement exige des mécanismes rigoureux de régulation de la demande en eau.

2.2. LE FINANCEMENT, L'ACCES AUX INTRANTS AGRICOLES ET L'EQUIPEMENT DES PRODUCTEURS

2.2.1. OFFRE ET ADEQUATION DES FINANCEMENTS DES PETITS PRODUCTEURS

La professionnalisation induite par la vulgarisation et l'appui conseil agricole a contribué à augmenter la demande de financement des activités agricoles menées par les petits producteurs. Malheureusement si les grandes entreprises ont un accès relativement aisé aux financements bancaires et si les micros entreprises ont aisément accès aux institutions de micro finance pour les petites et moyennes entreprises, les petits producteurs du monde rural il n'y a pas de répondants hautement qualifiés pour leur problématique de financement.

Certes, il existe des systèmes de financement spécifiques notamment les dispositifs de financement indirect, qui recouvrent les crédits octroyés par les sociétés agro-industrielles aux groupements de producteurs, dans

le cadre de filières intégrées, avec un engagement de livraison de la production (SOCOMA, SOFITEX, SOPROFA) ; de même les entreprises familiales et les petits producteurs sont accompagnés par certaines Institutions de Microfinance (IMF), basées sur l'octroi de microcrédits et privilégiant l'intermédiation financière de proximité comme le Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB).

Cependant les volumes de crédit restent largement en deçà des besoins et généralement, le financement de la production agricole reste marginal, hors zone cotonnière. Les crédits disponibles sont octroyés sur le court terme (crédit intrants, activités commerciales). Les besoins à moyen et long terme, pour acquérir les équipements nécessaires à la modernisation de la production, sont très faiblement couverts.

Les investigations menées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Micro Finance en 2005 confirment que les producteurs ont un important besoin de crédits pour mieux faire face à leurs charges d'exploitation de la campagne : semences améliorées, fertilisants, produits de traitement, main d'œuvre, produits de stockage, aliments pour bétail, etc.

2.2.2. ACCES AUX INTRANTS AGRICOLES

La faible utilisation des intrants agricoles est liée à des difficultés d'accès et se traduit par de très faibles rendements. Pour les fertilisants, il faut noter que moins de 30% des superficies cultivées reçoivent de la fumure organique et le niveau de consommation de l'engrais (NPK, Urée) est seulement en moyenne de 9 kg/ ha pour le pays (FAO, 2013).

La faible fertilité des sols dus à l'érosion consécutive à la surexploitation sans restitution organique adéquate et à plusieurs autres actions anthropiques conduit à la dégradation des terres.

Les semences des variétés améliorées sont utilisées seulement sur 11,3 à 15% des superficies cultivées (PNUD, 2010). Les petits exploitants installés dans les zones à risque n'utilisent sur les céréales (sorgho et mil) ni engrais pour des raisons d'accessibilité économique, ni semences des variétés améliorées pour des raisons de disponibilité et de sécurité.

Tableau 19 : Situation de la distribution des intrants de 2008 à 2013

Intrants (en tonnes)	Années						Moyenne sur 6ans
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Semences	7 055	7 297	9 068	14 228	5 889	9 009	8758
Engrais	10 000	23 3175	16 541	15 073	18 725	8 976	50415
Fumure Organique	14 000000	7 000 000	8 040 553	8 190 452	560 289	2 169 517	6660135

Sources : Rapports CST/DRSA et CSD/DR-SA-EV, 2014

La faible couverture phytosanitaire favorise la prolifération de certaines attaques nuisibles aux cultures. Les investigations faites dans le cadre de l'élaboration du Plan de Contingence Multirisque du Burkina font état de 157 000 ha de cultures infestées en 1995/1996 contre 30 000 ha infestés en 2004. Cela traduit une

amélioration de la couverture phytosanitaire qui s'est traduite en l'espace de 10 ans en une réduction des superficies infestées à près de 80%.

Pour la campagne écoulée dans le cadre de la protection des végétaux, les producteurs ont bénéficié de :

- ◆ 563 litres d'insecticides sur une prévision de 12300 soit 4,57% ;
- ◆ 125 appareils de traitement sur une prévision de 704 soit plus de 17,76% ;
- ◆ 62 équipements de protection individuelle sur une prévision de 1858 soit 3,3 %.

Ces approvisionnements permettront aux producteurs de se préparer à répondre aux éventuelles attaques des cultures par les prédateurs

Au vu du caractère récurrent et imprévisible des invasions acridiennes causant des pertes importantes de récoltes des destructions des feuilles des arbres et du baisse de rendement des cultures, les interventions structurelles et les appuis techniques et opérationnels doivent d'avantage être en adéquation avec les besoins.

2.2.3. EQUIPEMENT DES PRODUCTEURS

Le faible niveau d'équipement des producteurs est lié à des problèmes essentiellement économiques : faibles revenus, faiblesse du financement de l'Etat, accès difficile au crédit du fait du manque ou de l'insuffisance des produits financiers adaptés aux financements des activités agricoles.

La revue à mi-parcours de la SCADD indique que pour ce qui est de la campagne 2013-2014 a été mis à la disposition des producteurs 19 619 charrues sur 32 542 prévues, 2 353 charrettes sur 6 759. Cela donne une idée des performances annuelles de dotation des producteurs en équipement. De façon générale le niveau d'exécution est de 38,75% soit 22 219 équipements sur 57 346 prévus. Ce faible taux de réalisation s'explique par le retard du dépôt du matériel dans certaines communes par l'opérateur. Au regard des réalisations, il est nécessaire que les efforts soient poursuivis pour non seulement la mobilisation des intrants mais également pour leur placement en temps opportun afin d'escompter l'accroissement attendu des productions.

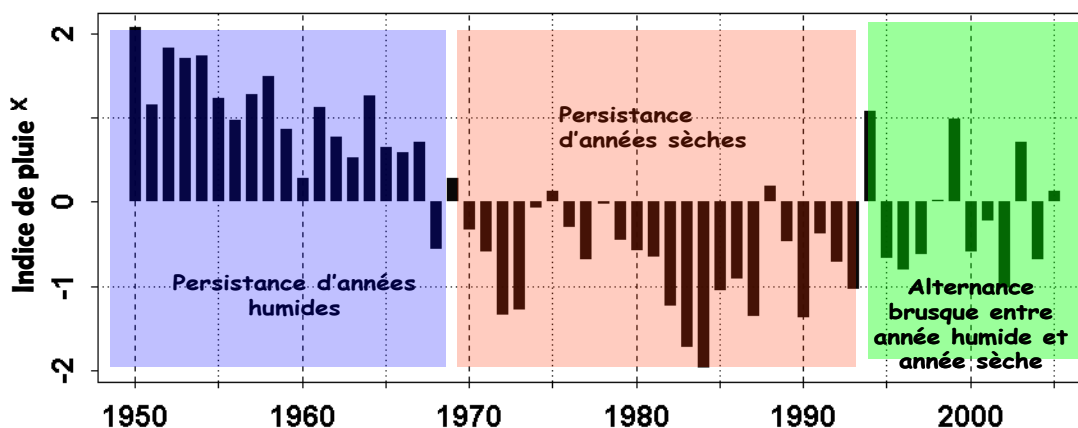
2.3. LA GESTION DES SYSTEMES ET FACTEURS DE PRODUCTION EN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2.3.1. LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE EN TENANT COMPTE DE L'IMPREVISIBILITE DU CLIMAT

La grande dépendance de l'agriculture vis à vis de la pluviométrie est un facteur fortement handicapant pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle est ainsi fortement exposée aux aléas et aux effets du changement climatique. L'utilisation durable des potentialités agricoles est limitée par de nombreuses contraintes qui sont entre autres la dégradation des ressources en eau face aux aléas du climat.

D'une situation de stress hydrique modéré en année normale, moyen à élevé en année très sèche au début des années 2000, le Burkina Faso connaîtra une situation de stress hydrique élevé permanent à l'horizon 2010 -2015, la demande en eau atteignant 69,7% du volume utilisable en année normale et 141,9% en année très sèche (SP PAGIRE, 2009¹⁹).

Figure 7: evolution de l'indice pluviométrique dans les pays sahéliens de 1950 à 2005



Source : Centre régional AGRHYMET, Niamey (Niger), 2005

2.3.2. LA GESTION DURABLE DES TERRES PRODUCTIVES

A côté de l'amenuisement des ressources en eau pour les usages productifs, les effets cumulés des changements et de la variabilité climatiques ont rendus de grandes étendues de terres productives impropres à l'agriculture et aux activités connexes notamment l'élevage la foresterie. C'est tout un pan du développement concernant la quasi-totalité du secteur primaire dans certaines localités du Nord, du Centre Nord et du Sahel qui a été anéanti faisant de ces Régions au fil des rapports du SPCPSA les zones d'insécurité alimentaire chronique du pays. A titre d'exemple, les rendements observés pour les céréales sont passé de 0,7 T/ha au cours de la campagne 1995/96 à 0,5 T/ha en 2001/2002 pour le sorgho et le mil, et de 0,9T/ha à 0,6 pour le riz (PICOFA, 2005). La situation de plus en plus alarmante a été exacerbée ces dernières décennies par des systèmes d'exploitation extensifs consécutifs à l'effet de l'accroissement démographique.

En dépit de l'engagement du gouvernement pour préserver la performance des facteurs de production (ressources en eau, terres agricoles, paysages forestiers etc.), les efforts ne sont encore à la taille des enjeux de gestion des facteurs de production. Le gouvernement mesure l'importance des moyens et la pertinence des approches innovantes à déployer pour opérationnaliser les mesures développées, vulgariser les techniques mises au point et favoriser leur appropriation par les acteurs notamment ceux à la base.

2.4. LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES, ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES DES ACTEURS ET DES FILIERES DE PRODUCTION

2.4.1. LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE L'ETAT

¹⁹ SP-PAGIRE/MAHRH, 2009. Deuxième phase du Plan d'Action sur la Gestion Intégrée des ressources en eau

Le dispositif institutionnel de gestion des systèmes et des facteurs de production n'est pas parachevé. Les outils d'aménagements et de gestion de l'eau agricole et des terres productives et du foncier rural sont en émergence au niveau des bassins hydrographiques et des terroirs (SDAGE, SAGE, POS Attestation de Possession Foncière etc.). Les instances de concertation entre les acteurs intervenant la production agricole restent à déployer sur les sites de production agricoles (Organisations d'Usagers de l'Eau Agricole, Comités Locaux de l'Eau etc.).

Les services publics de vulgarisation agricole disposent de moins en moins de programmes d'appui conseil clairement définis. Les services techniques décentralisés des ministères en charge du développement rural sont sollicités par les projets et programmes des ministères concernés, les ONG et les OP à travers des contrats et conventions.

En dehors d'une coordination de l'appui conseil global de l'Etat, il arrive que des mêmes thèmes sont dispensés plusieurs fois à la même population cible.

Au manque de financement des services de vulgarisation publique, s'ajoute le rétrécissement du réseau d'encadrement suite aux directives budgétaires d'austérité mis en place par les institutions internationales d'accompagnement. En effet sur près de 950 unités d'animation technique (UAT) mise en place, seulement 450 sont fonctionnelles pour un total de près de 900 agents d'appui conseil.

La vulgarisation et l'appui-conseil agricoles sont exécutés à travers le Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole (SNVACA). Dans le cadre des activités du SNVACA il a été enregistré la mise en place de champs écoles paysans, de parcelles de démonstration et de parcelles vitrines ainsi que la formation sur les bonnes pratiques agricoles de plus 11 026 producteurs.

2.4.2. LES CAPACITES ORGANISATIONNELLES DES ACTEURS AU NIVEAU DES FILIERES AGRICOLES

Les filières agricoles en dehors de la filière coton sont peu structurées. Le besoin de s'organiser se fait sentir dans la quasi-totalité des maillons de la chaîne de valeur des différentes filières agricole. Au niveau de la production, certaines filières comme le manioc, la banane ou le soja enregistrent peu de groupements et d'associations de producteurs. Au niveau de la commercialisation /l'exportation et dans une moindre mesure au niveau de la transformation, les acteurs s'organisent peu à peu. C'est le cas des exportateurs de mangues, de l'anacarde et de sésame. Cependant, la faible collaboration entre les différents maillons en tant que organisation limite le développement de stratégies efficaces et des chaînes de valeur agricoles. Globalement les 13 chambres régionales d'agriculture fédèrent environ 30515 organisations paysannes d'après le Secrétariat permanent au ONG. Cela est insuffisant au regard de la prévalence des métiers affiliés à l'agriculture et sur tout de la prédominance de l'activité agricole au sein des populations.

2.4.3. LES CAPACITES TECHNIQUES DES PRODUCTEURS

La plupart des producteurs n'arrivent pas à opérer des choix adéquats de technologies à même d'endiguer l'amenuisement de la fertilité des terres et des déficits pluviométriques auxquels ils font face. De mêmes les

différents itinéraires de production de conservation des produits ne sont pas maîtrisés. Les produits locaux sont peu valorisés en dépit des travaux de recherche, transformation, mise en marché, etc. Les services techniques de l'Etat (agriculture, élevage et environnement) assurent actuellement la vulgarisation, l'appui conseil, la formation, l'information/sensibilisation et le suivi des producteurs. Les directions les plus impliquées sont celles de la vulgarisation et recherche/développement.

2.4.4. LA PRISE EN COMPTE DES FEMMES

La prise en compte du genre dans les projets et programmes nationaux implique de mettre en œuvre des mesures particulières de renforcement des capacités des femmes afin de surmonter les obstacles et favoriser leur pleine participation. Au regard du poids numérique (52%) (INSD, 2006²⁰) les disparités et les inégalités du genre sont très prononcées dans les systèmes de production. Les investigations menées dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale Genre au Burkina Faso, les femmes qui assurent plus de 75% de la production de subsistance ont paradoxalement un faible accès aux moyens de production, au capital humain et aux services financiers et de vulgarisation (96% des ménages dirigés par une femme et pratiquant les cultures maraîchères utilisent des équipements traditionnels, houes, dabas... alors que 21,5% des ménages dirigés par un homme pratiquant la même spéculature, utilisent des charrues). Le constat est le même dans les systèmes de gouvernance. Même si la tendance est à la hausse seulement 5,29% des parlementaires sur la période 1959-2002 était des femmes (Ministère de la Promotion de la femme, 2009²¹).

Ces rapports différenciés entre les hommes et les femmes et les inégalités en matière d'accès aux biens et aux ressources et de leur contrôle, signifie que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes capacités d'adaptation. Au contraire, les femmes ont une vulnérabilité spécifique, sont exposées au risque. Même si les femmes sont généralement plus vulnérables aux impacts du changement climatique, elles jouent cependant un rôle déterminant quant à l'adaptation aux impacts y afférents dans leur quête de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance pour leurs familles.

Puisque ce sont les femmes qui préparent les repas, leur choix des combustibles utilisés pour la cuisine et la décision sur leur efficacité pourraient réduire les émissions de carbone. Le faible niveau d'éducation des hommes et des femmes d'une famille limite leurs connaissances des options d'atténuation des impacts, telles que l'utilisation des appareils utilisant de l'énergie verte. Par conséquent, si les questions de développement de l'énergie durable (énergie renouvelable et l'énergie verte) et le transport durable font l'objet d'une attention accrue, il est important d'encourager et de renforcer la participation ces acteurs clés.

²⁰ INSD. 2006. Recensement Général de l'Habitat et de la population (RGHP)

²¹ MPF, 2013. Document de la politique nationale genre du Burkina Faso

3.0 LA REPONSE ET LES APPROCHES DEVELOPPEES PAR LE GOUVERNEMENT

3.1. LES REFORMES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET LEGISLATIVES

4.1.1. UN FINANCEMENT DURABLE POUR AMELIORER LA PERFORMANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

4.1.1.1. Les redevances de prélèvement de l'eau à des fins productives

Une redevance hydro-agricole servant à financer l'entretien et la gestion des infrastructures hydrauliques sur les périmètres irrigués est payée par les irrigants. Elle est recouvrée et gérée directement par les exploitants. Elle s'élève à environ 50 \$EU par hectare et par an. Cependant le taux de recouvrement de cette redevance varie de manière importante entre les divers types de périmètres: de 90 pour cent sur les périmètres de taille moyenne à très faible sur les petits périmètres et les bas-fonds (BM, SP-CPSA. 2012).

Par ailleurs, la politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (PNDDAI) prévoit des mécanismes de financement de l'agriculture irriguée par l'octroi de crédits aux irrigants à travers leurs associations. Elle prévoit également des subventions aux productions par l'octroi d'intrants comme les semences et les engrais, l'équipement des producteurs (motopompes, forages avec différents modèles de pompage) et le don de matériel (brouettes, pioches, charrues, etc.). Le fonds de l'eau et de l'équipement rural est fonctionnel à cet effet.

Enfin, la loi 058/2009/AN du 15 décembre 2009 portant création d'une taxe parafiscale, au profit des agences de l'eau sur le prélèvement de l'eau brute, la modification du régime de l'eau et la pollution de l'eau permet aux bénéficiaires de constituer des ressources pour le financement des activités agricoles utilisatrices de l'eau.

4.1.1.2. Les institutions de micro finance d'accompagnement des petits producteurs

Dans le secteur bancaire l'offre d'accompagnement des petits producteurs prend soit la forme de refinancement des institutions des Micro Finances, soit la forme d'intervention directe, notamment le crédit embouche, les banques n'ayant pas d'autres produits spécifiques ciblés sur les activités agricoles. Les clients pour le crédit-embouche sont quelques grands producteurs (ayant presque un profil d'agrobusiness) mais la majorité sont des petites exploitations. L'expérience de crédit embouche en milieu rural s'avère très positive pour les banques avec 99% de remboursement. Cependant, l'absence de garantie reste un frein important. Face à cela, le warrantage constitue une alternative envisagée par les banques, mais à certaines conditions : bonne organisation des producteurs dans les régions d'intervention ; présence de débouchés pour la vente des produits agricoles stockés ; présence d'infrastructure/ magasins fiables.

L'intervention directe est subordonnée à la capacité de la banque à se décentraliser en milieu rural, mais le coût de la décentralisation et du suivi de crédit en milieu rural profond reste un frein important. De ce fait, les banques se replient sur le refinancement de la micro finance.

La micro finance s'est concentrée jusqu'ici sur le développement du crédit de court terme. A quelques exceptions près, les portefeuilles de crédit des IMF peinent à se diversifier en une large gamme de crédits et la possibilité de combinaison de différents crédits par un même ménage reste une procédure que la plupart des institutions financières estiment être trop risquées et trop complexes à gérer. Ainsi, les stratégies agricoles des IMF varient significativement en fonction de leur profil.

- ◆ le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB), expérimenté dans le financement du coton, offre les produits de warrantage et de financement des entreprises agricoles.
- ◆ Des réseaux urbains qui se tournent vers l'agriculture (PRODIA, ACIFIME) comme alternatives de marché face à la concurrence urbaine qui s'intensifie.
- ◆ Des réseaux régionaux ruraux (APFI, URC Nazinon, URCCOM) de portefeuille essentiellement agricole (de 33% à 80%) qui veulent approfondir leur financement agricole, mais incapables de satisfaire la forte demande de crédit¹³.

4.1.1.3. Les fonds spéciaux d'appui au paysannat et aux petits producteurs

Le fonds de développement de l'élevage (FODEL).

Parmi la dizaine de fonds nationaux de développement agricole, seul le fonds de développement de l'élevage se focalise sur le financement agricole. Le FODEL a été créé en juillet 1996 pour la

mobilisation, la coordination et la gestion des fonds destinés à la promotion des activités de développement socio-économique du sous-secteur de l'élevage. De 1996 - 2007, le FODEL a fonctionné comme un fonds d'équipement. En janvier 2008, le FODEL a acquis le statut de fonds national de financement.

Désormais, en tant que fonds national de financement, il permet de financer toute action visant l'amélioration de la situation zoo sanitaire et de santé publique, de soutenir les initiatives des professionnels, de promouvoir la formation professionnelle, de financer les missions de suivi et de contrôle des activités sur le terrain, de faire du crédit pour les activités d'élevage. Le FODEL finance les microprojets à hauteur de 90% du montant sollicité sous forme de subvention. Les activités de financement du FODEL ont effectivement démarré en 2010, au cours de laquelle un montant de 139,1 millions de FCFA a été distribué au profit de 322 bénéficiaires dont 122 femmes et 200 hommes.

Le FODEL intervient dans un sous -secteur très stratégique pour la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. En effet, ce sous-secteur constitue la première source de revenus monétaires des petits producteurs.

Le fond de l'eau et de l'équipement rural(FEER)/Société Nationale d'Aménagement des Terres(SONATER).

Le Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER) a été créé en 1985. C'est un des plus anciens organismes burkinabè dans le domaine du développement à la base. Il vise à promouvoir de petites actions de développement selon la démarche participative de gestion des terroirs et d'auto promotion villageoise.

La mission du FEER est axée sur le renforcement des capacités des populations rurales à augmenter leurs productions, à vendre plus et à générer des revenus permettant d'assurer à la fois la sécurité alimentaire et leur accès aux services sociaux de base.

Les objectifs du FEER sont de contribuer à l'auto promotion des communautés rurales par l'accumulation économique. Il s'agit plus particulièrement d'encourager la diversification de la production agro-pastorale, d'accroître les sources de revenus, de promouvoir l'approche genre, et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles.

Le Fonds bénéficie du soutien des bailleurs de fonds et des agences de coopération internationale, pour couvrir les besoins des populations dans les zones les plus reculées du pays. Partant du principe que la maîtrise d'ouvrage locale accroît la responsabilité des communautés villageoises, les

activités ont porté sur les domaines de la production et de la commercialisation des produits agricoles, de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique.

L'absence d'étude d'impact ne permet pas de donner avec précision le pourcentage d'augmentation des revenus des bénéficiaires. Néanmoins, la réalisation de cordons pierreux et de fosses fumières apporte incontestablement une augmentation de la production au niveau des exploitations. Mais on pense que les actions en faveur de l'augmentation de la production agricole ont créé un surplus significatif et contribué à la sécurité alimentaire.

A partir de Février 2014 le FEER fonctionnant jusque comme un établissement public de l'Etat a été transformé en Société d'Etat par décret présidentiel. Il a changé de dénomination et est devenu la Société National d'Aménagement des terres(SONATER).

La SONATER, société d'état, est subrogée dans les droits et obligations du FEER, établissement public de l'Etat. La Société a pour objet d'exécuter, à titre de Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte et au nom de l'Etat et de ses démembrements, des collectivités territoriales, des associations et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- ◆ les équipements en matériels agricoles manuels et motorisés
- ◆ les constructions rurales ;
- ◆ les aménagements de terres agricoles ;
- ◆ la défense et restauration des sols ;
- ◆ toutes autres activités de l'agriculture et de la sécurité alimentaire rentrant dans le champ de la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- ◆ et plus généralement, toutes opérations commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, financières, civiles, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la Société

Le capital social de la SONATER est fixé à la somme de Un Milliard Cent Cinquante Quatre Millions (1 154 000 000) de Francs CFA

4.1.2. UNE GESTION INTEGREE ET DURABLE DES FACTEURS DE PRODUCTION

4.1.2.1. La gestion intégrée de l'eau agricole dans les bassins hydrographiques nationaux

L'approche bassin hydrographique opté par le pays offre l'avantage de tenir compte des usages, de la trame de toutes les unités du paysage, leur susceptibilité à la variabilité du climat et de suivre chaque bassin comme un hydro système évoluant au gré des facteurs naturels et anthropiques.

Tableau 20: Caractéristique hydrologiques des bassins hydrographiques nationaux

Paramètres	Bassin de la Comoé		Bassin du Mouhoun		Bassin du Nakanbé		Bassin du Niger	
	période	valeur	période	valeur	période	valeur	période	valeur
débit maximum	1969-1999	52,86 m3/s	1961-1999	77,64 m3/s	1961-2001	29,40 m3/s	1973-1999	41,9 m3/s
lames d'eau moyennes écoulées	1969-1970	146,1 mm	1961-1970	35,6 mm	1961-1970	7,7 mm	1973-1999	6,8 mm
	1971-1999	36,6 mm	1971-1999	21,3 mm	1972-2001	17,5 mm		

Source : GWP, 2010

Depuis février 2001 avec l'adoption de la loi d'orientation relative à l'eau, l'« approche bassin hydrographique » est consacrée par les politiques, plans et programmes du secteur des ressources en eau. Dans la dynamique d'opérationnalisation du cadre institutionnel de gestion de l'eau tel que prévu par le PAGIRE²², l'espace des bassins hydrographiques a été recomposé en 5 espaces de Gestion administré chacun par une agence de l'eau. Ce sont des espaces où s'exercent le jeu d'intérêt de toutes les parties prenantes du secteur de l'eau. Le maillon de base du cadre institutionnel est le comité local de l'eau (CLE) mis en place à l'échelle des sous bassins versants. C'est dans cette approche qui permet de maximiser le potentiel de développement des usages productifs de l'eau que s'insère le dispositif de Gestion de l'Eau Agricole. Celui-ci est constitué à la base sur les périmètres aménagés par des comités d'irrigants (CI) et des organisations d'usagers de l'eau agricoles (OUEA) dont les répondants au niveau des sous bassins versants sont les CLE.

4.1.2.2. La gestion intégrée de la fertilité des sols dans les terroirs

En réponse aux tendances actuelles de dégradation des ressources productives dues aux facteurs bioclimatiques et anthropiques, le Gouvernement a adopté en 1998, une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS) et un Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS). L'opérationnalisation de ces outils nationaux a été faite à travers le projet d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA, 2006-2012) dans la région de l'Est du Burkina Faso. L'une des innovations majeures apportées par le département en charge de l'agriculture dans la mise en œuvre du PICOFA est d'avoir réussi à décliner jusqu'à l'échelle des

²² MAHRH, 2003. Plan d'Action national pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

villages le PAGIFS sous forme de Plan Villageois de Gestion Intégrée de la Fertilité des sols (PVGIFS).

Ce sont des outils locaux de planification combinant plusieurs paquets technologiques : CES, Agroforesterie, DRS, semences améliorées, conseil d'exploitation qui ont été déployés en complément au Plan Annuel d'Investissement que les Conseils Villageois de Développement soumettent annuellement à la commune de tutelle. L'objectif des PVGIFS est d'accompagner et de guider les communautés rurales à choisir des paquets technologiques sensibles au changement climatique et adaptés au contexte des terroirs villageois. Ainsi les évaluations conduites sur la mise en œuvre du PICOFA montrent que 40 PVGIFS ont été élaborés entre 2006 et 2012 et 25 de ces plans ont été mis en œuvre à travers des champs écoles.

4.1.2.3. La sécurisation foncière et l'accès à la terre aux petits producteurs

En dehors des terres aménagées par l'Etat ou la collectivité territoriale, les producteurs ruraux qui utilisent la terre de manière coutumière ont des droits selon les us et coutumes qu'ils peuvent faire constater par le service foncier communal et la commission foncière villageoise. A l'issue de cette constatation, le service foncier communal délivre un document foncier au producteur rural appelé **« attestation de possession foncière rurale »**. Ce document constate une possession coutumière qui peut être soit individuelle, soit collective. Il est délivré à toute personne qui en fait la demande et dont la possession n'est pas contestée. Ce document est un titre de jouissance permanent et un droit réel immobilier qui permet à son détenteur d'être sécurisé et d'accéder aux sources de financement formelles en garantissant la terre qui en fait l'objet.

La taxe pour l'obtention de cette attestation s'établit selon que la terre concernée fait partie d'une commune rurale ou d'une commune urbaine et selon un barème progressif. Dans les communes rurales la taxe est comprise entre 150 francs CFA si la superficie est inférieure ou égale à 1 ha et évolue jusqu'à 7500 francs CFA si la superficie est de plus de 100 ha. Ces montants sont portés au double dans les communes urbaines. En plus de cette taxe, des droits sont perçus, au titre des recettes, par les services fonciers communaux pour des prestations spécifiques liées à la garantie des droits possessoires. Pour l'essentiel, il s'agit des droits de timbre (déterminés par délibération du conseil municipal), de participation aux frais de délimitation des terrains (5000 FCFA/ha), des droits d'inscription au registre (1000 FCFA), de frais de recherche documentaire (2000 FCFA) et d'autres frais pour services rendus.

Ce document est cessible à des tiers à condition de respecter les prescriptions relatives aux superficies à céder (10 ha pour une cession libre ; 10 à 50 ha par autorisation du conseil municipal

; 50 à 100 ha par autorisation conjointe des ministres chargés des domaines, du cadastre et de la tutelle technique de l'activité à réaliser ; au-delà de 100 ha par autorisation du Conseil des ministres), à la mise en valeur et à l'accord des ayant droit du cédant. La volonté de céder est portée à la connaissance du service foncier communal qui instruit un dossier à cet effet en veillant au respect des conditions d'autorisation et de mise en valeur des terres concernées.

Les producteurs peuvent aussi, après la délivrance d'une attestation de possession foncière rurale, obtenir du possesseur de la terre des droits d'usage fonciers ruraux que sont les prêts et locations de terre. Par ailleurs, des autorisations temporaires liées aux possessions foncières rurales peuvent être délivrées par le maire à ceux qui en font la demande. Ces différentes dispositions rentrent dans le cadre de l'opérationnalisation la politique foncière consacrée par la loi 034-2009/an portant régime foncier rural au Burkina Faso.

4.1.3. L'APPROCHE POLE DE CROISSANCE ET L'APPUI A L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE

Dans le secteur agricole, la dynamique « Pole de croissance agricole » avait déjà été entamée depuis 2004 dans le cadre de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée(PNDDAI). Cette politique s'est traduite par une Stratégie nationale puis d'un Plan national de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée prévoyant, l'aménagement de 5 000 ha de bas-fonds et 55 000 ha de périmètres irrigués à l'horizon 2015. C'est dans le but de concrétiser ces différentes mesures que les grands chantiers comme les périmètres irrigués du Sourou et de Bagré en cours d'extension et d'exploitation, la vallée de Samendeni en cour d'aménagement, ont été lancés.

L'approche Pole de croissance agricole adresse le contexte d'imprévisibilité du climat, par la maîtrise de l'eau pour la production agricole. Elle prend en compte l'articulation avec les marchés pour l'écoulement de la production afin d'assurer des revenus aux populations locales gage de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle met l'accent sur la professionnalisation des acteurs et des filières. C'est à travers la SCADD que cette approche sera finalement consacrée. Depuis, elle a été au cœur de différentes initiatives de développement ciblant le développement agricole et la sécurité alimentaire comme le PNSR (axe 1 et 2) et la NASAN (mesures 4 et 5 du cadre de coopération du G8).

L'étude de cas de Bagré pôle donne des informations sur différents types d'acteurs présents au niveau de ce premier pôle de croissance.

Encadré 2: Le pôle de croissance de Bagré, un modèle d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole

C'est une zone d'une superficie de 500 000 ha déclarée d'utilité publique en décembre 1998. C'est finalement en 2012 que le projet « pôle de croissance de Bagré », financé exclusivement par la Banque Mondiale, a été lancé, avec pour objectif de créer une zone de « développement intégré » alliant production agricole, production piscicole, développement des industries de transformation agroalimentaire et création

4.2. LES PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT INNOVANTS EN COURS

4.2.1. LE PROGRAMME NATIONAL DU SECTEUR RURAL (2011-2015)

A travers le PNSR, les orientations choisies pour le développement de l'irrigation passent par: i) la promotion des aménagements hydro-agricoles simples, adaptés et peu coûteux, en particulier de la petite irrigation et des bas-fonds; ii) le développement d'une riziculture intensifiée en vue de couvrir les besoins en riz du pays; iii) et surtout d'encourager le développement de la diversification des cultures de contre-saison. Ces orientations consacrent la privatisation de l'agriculture irriguée à

travers une dizaine de projets et programmes dont les objectifs sont (Gouvernement du Burkina Faso, 2012):

- ◆ l'aménagement de 17 000 ha de nouveaux périmètres irrigués (à Samendeni, Sourou, Bagré, etc.) et de 35 000 ha de bas-fonds; au moins 30 pour cent de ces superficies devant être affectées aux groupes vulnérables (femmes, jeunes);
- ◆ la réhabilitation de 1 500 ha de terres irriguées (Karfiguéla, Talembika, Bama, etc.);
- ◆ le développement de petits ouvrages de mobilisation des eaux: i) 7 000 puits maraîchers, ii) 105 boullis, iii) 10 00 bassins de captage et/ou de collecte des eaux de ruissellement; ainsi que des forages manuels, des bassins de collecte des eaux de ruissellement, et leur réhabilitation;
- ◆ la mobilisation des ressources en eau de surface avec 25 nouveaux barrages et la réhabilitation de 75 autres;
- ◆ la promotion des technologies innovantes d'irrigation à travers l'acquisition de 5 200 motopompes et 46 000 tubes PVC pour l'irrigation; ainsi qu'un appui à l'INERA pour la recherche-développement relatif à la promotion de la micro-irrigation; et
- ◆ la meilleure gestion des aménagements hydro-agricoles avec le renforcement des capacités des exploitants et des collectivités territoriales pour l'autogestion des périmètres irrigués et des bas-fonds afin de garantir leur durabilité.

Ceci est notamment rendu possible par la libération de certaines zones humides du vecteur de l'onchocercose par exemple en aval du barrage de Bagré, de Kompienga, de Samandéni (projet en cours d'aménagements de plus de 2 000 ha à Di), dans la vallée du Sourou, ou le long du fleuve Mouhoun, etc.

Un développement rapide de l'irrigation est attendu les prochaines années au regard du contexte sociopolitique dans la sous-région: précarité de l'exode des jeunes vers les pays limitrophes, du niveau du PIB et l'accroissement du chômage au sein de la frange jeune de la population, développement de l'agrobusiness et l'émergence de pôles croissance.

4.2.2. LE PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (2012-2015)

Le PSAN BF vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso et à l'atteinte de l'OMD1 d'ici 2015, dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). De façon plus large, l'action contribuerait à l'atteinte des OMD 4 et 5 "réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans" et " améliorer la santé maternelle"

ainsi qu'au renforcement du dispositif institutionnel et politique de la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Au total, 85 000 ménages soit environ 595 000 personnes pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont été directement ciblé par le PSAN BF. A travers le PSAN, le gouvernement aborde la sécurité alimentaire et nutritionnelle par

1. Amélioration des disponibilités et de l'accessibilité alimentaire et monétaire ;
2. Promotion d'intrants nutritionnels locaux et de l'éducation nutritionnelle ;
3. Renforcement des capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux de gouvernance politique, institutionnelle et technique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

4.2.3. LES PROJETS STRUCTURANTS EN COURS

4.2.3.1. Le Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP)

Il est mis en œuvre sur la période 2007 à 2016. L'objectif du programme est d'améliorer la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales qui visent les marchés nationaux et sous régionaux, pour améliorer la croissance partagée au Burkina Faso.

Financement et partenariats	Le programme a été financé par l'Agence pour le Développement International (IDA) et les institutions financières (FMI, BM) avec une contrepartie de l'Etat burkinabé et une participation des bénéficiaires
Echelle, contexte et localités d'intervention	Le programme a été mis en œuvre en contexte rural et urbain dans 32 provinces dont : Centre Ouest (Boulkiemdé, Sanguié, Sissili), Centre Sud (Ziro, Nahouri, Bazéga, Zoundwéogo), Plateau Central (Ganzourgou, Oubritenga, Kourwéogo) , Nord(Yatenga, Zondoma, Passoré, Lorum), Sahel (Soum, Séno, Yagha, Oudalan), Centre Nord (Bam, Sanmatenga, Namentenga), Haut Bassin(Houet, Tuy, Kéné Dougou), Cascades(Comoé, Léraba), Boucle du Mouhoun (Mouhoun, Kossi, Banwa, Balés, Sourou, Nayala)
Principales composantes et domaines d'intervention	Les principales composantes du programme sont :(1) appui à l'insertion de la production agricole nationale au marché régional et international (2) appui à l'amélioration des revenus tirés des filières ciblées par les producteurs
Expériences illustratives	La diversification des sources de revenus des populations par la promotion de filières innovantes porteuse comme un rempart à la céréaliculture traditionnelle très vulnérable au changement climatique (2) l'optimisation technique et la rentabilisation économique des aménagements et infrastructure de production

4.2.3.2. Le Projet d'Appui à la Productivité et à la Sécurité Alimentaire (PAPSA)

Sa mise en œuvre a véritablement le débuté en 2010. Suite à un financement additionnel au financement initial, la mise en œuvre du projet se poursuit jusqu'en 2017. L'objectif du projet

est « d'améliorer la capacité des producteurs à accroître les productions vivrières et à assurer la disponibilité de ces produits sur les marchés ». Pour atteindre cet objectif, le projet devrait : (i) améliorer le transfert de technologies agricoles et leur vulgarisation afin d'améliorer la productivité et accroître la production alimentaire ; (ii) renforcer les capacités des acteurs à gérer la variabilité des différents produits vivriers aux niveaux local et national à travers un plus grand stockage et accès au crédit sous le système de warrantage ; (iii) accroître l'efficacité des prestataires de services publics et privés impliqués dans la mise en œuvre du Projet.

Financement et partenariats	Le PAPSA a été financé par la Banque Mondiale avec une contrepartie du Gouvernement et des bénéficiaires. Le ministère de l'Agriculture assure la tutelle technique du projet
Enjeux et Stratégies de mise en œuvre	Suite à la crise alimentaire de 2008, les producteurs ruraux ont perdu pour la plupart une bonne partie de leur capital productif. La disponibilité en denrées vivrières est devenue insuffisante face à la demande. Soutenu par la Banque Mondiale, le gouvernement Burkinabé a formulé le PAPSA comme une réponse aux multiples facteurs qui influencent la productivité et affectent la disponibilité des produits agricoles sur le marché. Dans son intervention le PAPSA met en avant le principe de complémentarité avec les initiatives en cours. Le choix des zones d'intervention se fait en synergie avec les projets et programmes financés par les autres partenaires techniques et financiers (PTF). Une priorité est accordée à l'environnement qui constitue un volet sélectif du projet par rapport aux autres composantes.
Echelle, contexte et localités d'intervention	Le programme est mis en œuvre en contexte rural dans toutes les Régions du Burkina. Cependant pour la composante environnementale les sites d'intervention sont les régions disposant d'aires protégées : Cascades, Sahel, Est Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Centre-Sud.
Principales composantes et domaines d'intervention	Les activités du projet s'articulent autour des trois composantes suivantes : i) Amélioration de la production vivrière et de sa disponibilité par l'aménagement d'infrastructures adéquates et la vulgarisation des paquets technologiques ; ii) Amélioration de la disponibilité des produits alimentaires à travers notamment la réduction des pertes post-récoltes, la commercialisation avec les systèmes de warrantage ; 3) développement institutionnel et renforcement des capacités : conseil de production et de gestion, système d'accès et d'approvisionnement en intrants.

4.2.3.3. Le Troisième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT 2 - 3).

Les phases antérieures du programme se sont étalées de 2001 à 2012. Dans sa troisième phase actuelle (2013-2018) va développer la capacité des populations rurales et des structures décentralisées pour la mise en œuvre des plans locaux de développement qui favorisent la gestion durable des terres et des ressources naturelles et les investissements rentables au niveau des communes.

Financement et partenariats	Les financements du PNGT et son projet complémentaire ont été assurés par la Banque Mondiale et le Fonds pour l'Environnement Mondial FEM avec une contrepartie nationale et une participation des
-----------------------------	--

	bénéficiaires; les collectivités territoriales à travers les conseils municipaux et les conseils villageois de Développement sont au cœur de la mise en œuvre des actions du PNGT
Enjeux et Stratégies de mise en œuvre	Dans le contexte du transfert des 11 blocs de compétences aux collectivités ou la gestion des ressources naturelles constitue l'essentiel, les acteurs locaux ne disposait pas de capacités techniques organisationnelles et des outils leur permettant d'assumer leurs rôle. Le PNGT adresse la problématique d'appropriation des compétences transférées aux collectivités territoriales en accompagnant les communautés rurales et les instances locales dans l'identification, la planification des actions de développement à travers des outils qui sont devenu le pilier de la planification du développement local : les plans communaux de développement PCD déclinés au niveau village par les plans annuels d'investissement PAI. Pour marquer l'importance des ressources naturelles des plans de Gestion Intégrée des Ecosystèmes ont été conçu à travers le projet SILEM comme des outils additionnels constituant le complément environnemental des PCD dans les localités d'intervention.
Echelle, contexte et localités d'intervention	Le PNGT est exécuté en contexte rural sur tout le territoire national. Quant au SILEM les sites d'exécution sont des micros bassins versants localisé dans les provinces du Soum, du Sanmatenga, du Kouritenga et de la Kompienga.
Principales composantes et domaines d'intervention	Les principales composantes du PNGT sont : (1)la planification du développement local axé sur les ressources importantes pour les moyens d'existences des populations l'amélioration du cadre légal du régime foncier rural, (2)l'accompagnement à l'appropriation de la maîtrise d'ouvrage sur les blocs de compétences transférées aux collectivités.
Expériences illustratives	Les options de ce projet pouvant être portés à l'échelle sont l'élaboration des outils de planification général du développement au niveau local et de leurs compléments additionnels spécifiques pour la gestion intégrée des facteurs de production

4.2.3.4. [Projet d'amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable des ressources pastorales \(BKF 017\).](#)

Entamé en 2010 pour une durée de 5 ans, le projet est entré dans sa phase de clôture en 2015(2010-2015). L'objectif global du projet BKF/017 vise à « Contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans les zones d'élevage naturel de l'Azawak du Burkina Faso ». L'objectif spécifique prévoit d'améliorer durablement les performances de l'élevage Azawak et la gestion des ressources pastorales en accord avec les termes du PA-PISE 2010-2015.

Financement et partenariats	Le projet a bénéficié d'un financement résultant de la coopération entre le Burkina Faso et le Grand-duché de Luxembourg sur les acquis de la première phase financé par la Coopération technique belge (CTB); Le programme a été mis en œuvre à travers un partenariat entre le ministère des ressources animales et l'Agence Luxembourgeoise de Développement (Lux Dev). La mise en œuvre s'est appuyée sur l'Union Nationale des Eleveurs d'Azawak au Burkina Faso (UNEAB)
Enjeux et Stratégies de mise en œuvre	Au Burkina Faso, dans les zones arides et semi arides le système pastoral dominant est de type transhumant. Pour les bovins, le génotype zébu prédomine dans ces systèmes ou l'alimentation du cheptel est fournie pour l'essentiel par le pâturage naturel. Ce dernier dépend des précipitations tant sur le plan qualitatif que quantitatif. L'élevage qui est l'une des principales activités socio professionnelle de la région se trouve ainsi fortement menacé par les aléas climatiques. En fonction de la grande variabilité des ressources tant dans le temps que dans l'espace et des crises liées à l'indisponibilité des pâturages sont de plus en plus courantes (situation conflictuelle). La transhumance peut être imprévisible avec des proportions importantes et des problèmes plus graves. Pour endiguer ces crises potentielles et limiter la transhumance, il s'agit à travers ce projet de jouer sur les facteurs de la mobilité : (1) la vulgarisation et la promotion des espèces résistantes à l'amenuisement des ressources pastorale et (2) la préservation des pâturages
Echelle, contexte et localités d'intervention	Ce programme a été exécuté en contexte rural et périurbain dans les zones d'élevage naturel de l'Azawak du Burkina Faso 9 provinces et 6 régions. Alors que la zone d'intervention de la première phase se limitait à quatre localités (Dori, Yalgo et Djibo au Sahel et la périphérie de la ville de Ouagadougou en zone soudanienne), la seconde phase a connu une extension sur sept autres terroirs, Gorom-Gorom, Bani, Taparko, Aribinda, Kelbo et Pobé-Mengao en zone sahélienne et Oubritenga en zone soudanienne
Principales composantes et domaines d'intervention	Les principales composantes du projet sont (1) le transfert et la vulgarisation de la technologie zooteknique pour améliorer la productivité et la compétitivité de l'élevage ; (2) le renforcement des capacités techniques des acteurs ; (3) la sécurisation, la récupération et la gestion durable des ressources pastorales
Expériences illustratives	Les options de ce projet pouvant être portés à l'échelle sont (1) la promotion et la vulgarisation d'une des espèces bovines locales (Zébus Azawak), les plus adaptées aux zones sèches avec une bonne résistance à la peste bovine et au stress thermique dont l'élevage dans les contexte de raréfaction des pâturages et ressources d'eau est la seule alternative de valorisation des Ressources naturelles ; (2) la restauration et la sécurisation de l'usage des ressources les plus stratégiques pour l'adaptation dans le secteur de l'élevage dans le Sahel : les pâturages naturels

4.3. LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET LA VULGARISATION DES RESULTATS DE RECHERCHE

4.3.1. INNOVATION DANS LA GESTION DES FACTEURS DE PRODUCTION

Dans le contexte actuel de changement climatique et de variabilité pluviométrique, des innovations sont mises en œuvre depuis 2012 pour une meilleure valorisation des eaux de pluies. De ces innovations, on compte le développement de l'irrigation de complément par la mobilisation à petite échelle des eaux de ruissellement en saison pluvieuse à travers des micro-bassins. Cela s'est traduit en 2012 à travers l'opération « maïs de case » avec la réalisation de 5427 bassins de collecte des eaux de pluies d'une capacité d'environ 150 à 300 m³.

Dans l'agriculture, l'impluvium ou fosse d'infiltration est une petite cuvette creusée sur un terrain en pente pour collecter l'eau de ruissellement et lui permettre de s'infiltrer. Les ouvrages sont

exécutés à la main et ne requièrent qu'un matériel et une technicité simples. Ils peuvent être couplés à la plantation d'arbres fruitiers ou forestiers qui profiteront du bulbe d'humidité généré par l'impluvium. Appelés «Zai» au Burkina Faso, ces impluviums ont permis le reboisement et la régénération de plus de 310 000 hectares grâce à la repousse de millions d'arbres. Une remontée des nappes de plusieurs mètres a été mesurée dans les zones aménagées (Monde Diplomatique, Août 2010). A raison d'une à deux centaines d'impluviums à l'hectare, la réalisation peut être confiée aux agriculteurs eux-mêmes après une courte formation à cette technique. La collecte des eaux de pluie n'est pas une solution miracle ni l'arme anti-sécheresse absolue. C'est une technique simple et prometteuse qui a sa place parmi la panoplie de mesures destinées à gérer un stress hydrique de plus en plus marqué. Cette technique a des retombées multiples tant aux plans environnemental par ses effets antiérosifs, social car elle est créatrice d'emplois dans des zones rurales vulnérables, qu'agronomique car elle permet l'installation de vergers fruitiers non irrigués, tout en protégeant les barrages de l'envasement et en améliorant le renouvellement des nappes phréatiques

4.3.2. INNOVATION DANS LA PRODUCTION VEGETALE ET ANIMALE

La faible productivité de l'agriculture en particulier des céréales liée aux aléas du climat et à la baisse de la fertilité des sols entrave ses performances et une contribution adéquate à la formation du PIB. Pour lever ces contraintes, l'Etat avec ses partenaires et les institutions nationales de recherche ont mis au point des semences améliorées et adaptées. Pour diffuser les résultats des recherches menées et les vulgariser pour application des projets spécifiques ont été conçus comme le Projet de Développement des semences améliorées (PDSA, 2008-2011) ; le projet d'Appui au renforcement des bases de la sécurité alimentaire à travers le renforcement de la filière semencière au niveau des communautés rurales affectées par les chocs climatiques au Burkina Faso (2011-2014). A travers ces projets, des semences améliorées comme le mil, le maïs, le soja, l'arachide, le sorgho, le riz, le sésame ainsi que le niébé ont été mises à la disposition des agriculteurs compte tenu de leurs avantages comparatifs. Leur vulgarisation et leur usage ont été amélioré au niveau des paysans à travers des formations techniques spécifiques et mise en place de champs écoles.

Dans les zones arides et semi arides le système pastoral dominant est de type transhumant. Pour les bovins, le génotype zébu prédomine dans ces systèmes ou l'alimentation du cheptel est fournie pour l'essentiel par le pâturage naturel. Ce dernier dépend des précipitations tant sur le plan qualitatif que quantitatif. L'élevage qui est l'une des principales activités socio professionnelle se trouve ainsi fortement menacé par les aléas climatiques. En fonction de la grande variabilité des ressources tant dans le temps que dans l'espace et des crises liées à l'indisponibilité des pâturages sont de plus en plus courantes (situation conflictuelle). La transhumance peut être imprévisible

avec des proportions importantes et des problèmes plus graves. Pour endiguer ces crises potentielles et limiter la transhumance, ce projet permet de jouer sur les facteurs de la mobilité : (1) la vulgarisation et la promotion des espèces résistantes à l'amenuisement des ressources pastorale et (2) la préservation des pâturages.

4.4. L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU CADRE DE COOPERATION

4.4.1. APERÇU DE LA NOUVELLE ALLIANCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION (NASAN)

À la faveur de la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN), le Gouvernement du Burkina Faso, ses partenaires techniques membres du G8 et le secteur privé ont préparé un document intitulé « Cadre de coopération du G8 à l'appui de la « Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition au Burkina Faso » en Aout 2012. Ce document a été adopté en septembre 2012 et le lancement officiel du cadre de coopération est intervenu au Burkina Faso en février 2013.

Une feuille de route a été conjointement élaborée par le gouvernement du Burkina Faso et les partenaires du G8 en mars 2013 afin de définir un programme d'activité pour 2013-2015, d'assurer un suivi de la mobilisation des engagements des partenaires du G8, d'accompagner la mobilisation du secteur privé et de la société civile aux plans national et international, de définir un mécanisme de suivi évaluation et de veiller à sa mise en œuvre.

Les parties prenantes ont convenu d'évaluer leurs performances à travers un processus qui s'insère dans le cadre des revues annuelles du Secteur rural. Le cadre de coopération formalise l'engagement des pays membres du G8, du Gouvernement Burkinabè et du secteur privé national et international à travailler ensemble, autour de la mise en œuvre du PNSR, pour mobiliser davantage d'investissements privés dans le développement agricole, encourager l'innovation, et obtenir des résultats durables en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

L'objectif de la nouvelle alliance est d'améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel en aidant quelque 1 600 000 personnes au Burkina Faso à sortir de la pauvreté d'ici à 2022.

4.4.2. LA NASAN, UN ENGAGEMENT TRIPARTITE

A la faveur de la NASAN le Gouvernement du Burkina Faso, le G8 et le secteur privé national et international ont pris des engagements pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les engagements politiques pris par le gouvernement du Burkina Faso

- ◆ construire la confiance intérieure et internationale du secteur privé afin d'accroître l'investissement agricole de manière marquée, avec pour objectif global la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim ;
- ◆ créer des opportunités économiques pour les producteurs agricoles les plus démunis en facilitant entre autres un meilleur ciblage de ce public cible ;

- ◆ améliorer les incitations à l'investissement du secteur privé dans le domaine agricole en prenant des mesures visant à : (i) promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en améliorant leur capacités de résilience ; (ii) développer les périmètres irrigués et créer les conditions de leur gestion durable à travers une révision des règles de gestion et d'utilisation de l'eau ; (iii) créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés ; (iv) faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée ;
- ◆ mettre en place des mécanismes de dialogue entre les différents acteurs du secteur rural ;
- ◆ intégrer la nutrition dans tous les programmes liés à la sécurité alimentaire et poursuivre les actions déjà engagées en matière de lutte contre la malnutrition.

Le Gouvernement entend mettre en œuvre au total dix (10) mesures en lien avec les orientations du PNSR, ainsi que des actions devant concourir à leur mise en œuvre. Il est important de noter que ces mesures sont prises en compte dans le cadre de planification et de suivi des mesures de réformes dans le secteur rural adopté par le Gouvernement le 12 février 2014.

Les engagements du G8

Les engagements des pays membres du G8 sont exclusivement centrés sur ceux du Gouvernement. Il s'agit principalement de concentrer les ressources et autres contributions sur les investissements de haute priorité et à fort impact qui seront identifiés par le Gouvernement.

- ◆ Etats-Unis d'Amérique : Les engagements des Etats-Unis au titre du cadre de coopération s'élèvent à 218 785 600 000 CFA (441,1 millions USD). Les financements du Millenium Challenge Corporation Compact dans le secteur de l'agriculture sont d'un montant total de 396 millions USD. Les tranches annuelles de financement dans le secteur de l'agriculture et de la nutrition sont de : 12.6 millions USD pour 2011 ; 16.6 millions USD pour 2012 ; 15.9 millions USD pour 2013 sous réserve de disponibilité de fonds.
- ◆ France : Les contributions de la France dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la nutrition, inscrites à l'annexe 2 du protocole de collaboration s'élèvent, pour la période 2012-2015, à 30.5 millions EUR, soit 40 millions USD.
- ◆ Allemagne : La contribution de l'Allemagne s'élève à 51.5 millions EUR, soit 67.5 millions USD pour la période 2012 – 2014.
- ◆ Japon : Le Japon prévoit des Décaissements de 39 millions JPY, soit 0.5 millions USD prévus pour appuyer le secteur de l'agriculture et les secteurs connexes sur la période 2012-2015 (année fiscale japonaise).
- ◆ Union Européenne : Pour l'Union Européenne, il s'agit : Programmes en cours : 24 millions EUR (31.5 millions USD). Financements planifiés : 2012-2013: 48 millions EUR (62.9 millions USD). Engagement total jusqu'à la fin 2013 : 72 millions EUR (94.4 millions USD).

Ces financements en cours et les projets en démarrage pourraient être complétés par d'autres partenaires qui souhaiteraient aligner leurs financements sur les mesures de la Nouvelle Alliance dans le cadre de leur appui à la mise en œuvre du PNSR. Les partenaires techniques et financiers du secteur rural sont régulièrement avisés de l'avancement des engagements et des mesures de la Nouvelle Alliance, à travers une information régulière lors des réunions du cadre sectoriel de dialogue et également dans le cadre d'échanges entre le Chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur rural et le Chef de file des partenaires du G8 pour la Nouvelle Alliance.

Les engagements du secteur privé

Le secteur privé s'engage à investir davantage dans le secteur de l'agriculture au Burkina Faso et à soutenir la mise en œuvre du PNSR par le biais de lettre d'intention. Les acteurs du secteur privé s'engagent de ce fait à participer et à contribuer à des mécanismes de consultations globales, inclusives et durables avec le Gouvernement.

Au stade actuel, seize (16) sociétés (10 nationales et 6 internationales) ont préparé et signé des « lettres d'intention » qui décrivent leurs intentions d'investissement au Burkina Faso dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

4.5. LA MATRICE DE PERFORMANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

4.5.1. PERFORMANCE A COURT TERME (2013-2016)

Axes stratégique la sécurité alimentaire	N°	Mesures et actions				Structures responsables
		2013	2014	2015	2016	
Promotion du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et foresterie)	1	Mettre en place le dispositif de mise en œuvre du PNSR	Achever la mise en place des dispositifs de mise en œuvre des sous-programmes du Programme national du secteur rural (PNSR)	Mettre en place un fonds de développement agricole	Créer une centrale d'achat des médicaments vétérinaires	MARHASA (SP/CPSA, DGPER), MRAH (DGSV)
	2	Adopter une stratégie en matière d'intrants et d'équipement ainsi que son plan d'actions Mettre	Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie en matière d'intrants et d'équipements	Mettre en place un mécanisme d'appui à la promotion des PME/PMI du secteur rural	Mettre en place un fonds d'assurance agricole et d'assurance climat	MARHASA (DGPV, DGPER)
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	3	Renforcer le dispositif de coordination de la sécurité alimentaire	Mettre en place le dispositif de mise en œuvre du Plan d'action de la sécurité alimentaire	Renforcer le dispositif de ciblage des zones et des ménages à risque d'insécurité alimentaire	Développer des outils de résilience et de gestion des risques agricoles	MARHASA (SE/CNSA)
Développement durable et préservation de l'environnement	4	Adopter le projet de loi sur le développement durable	Diffuser la politique nationale de développement durable et la loi y afférente	Appuyer l'intégration de la dimension développement durable dans les référentiels sectoriels et locaux de planification	Mettre en place un instrument financier global qui intègre le Fonds national pour le climat et le Fonds d'intervention pour l'environnement	MEDD (DEP, SP/CONEDD)

Source : DGPER, 2015

4.5.2. PERFORMANCE A MOYEN TERME (2016-2018)

Axe programmatique/ De la sécurité alimentaire	Indicateur sectoriel	Cibles			Structures responsables
		2016	2017	2018	
Développement durable des productions agricoles	Taux de couverture céréalière apparent(%)	135	135	135	DGESS/MARHASA
	Quantité de fumure organique produite(en million de tonnes)	14	15	20	DGPV
	Nombre de méthodes de lutte contre les parasites des cultures mises au point	2	2	2	DGESS/MRSI
	Taux d'utilisation des semences améliorées de niébé	-	-	-	DGESS/MARHASA
Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales	Productivité pondérale des bovins	128	128	128	DGESS/MRA
	Quantité de viande exportée (en tonnes)	4500	5000	5500	DGESS/MRA
	Quantité de lait collecté et traité (en milliers de litres)	5000	6000	7000	DGESS/MRA
Amélioration de la santé animale et de la sante publique vétérinaire	Taux de Prévalence des maladies animales prioritaires	-	-	-	DGESS/MRA
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle	75	75	75	DGESS/MRA
	Morbidité dû à la PPCB (%)	0.6	0.4	0.2	DGESS/MRA
Développement durable de l'hydraulique agricole	Capacité de stockage en eau de surface en milliard de M3	8	10	10	DGESS/MARHASA
	Superficie aménagé en maîtrise totale d'eau (en milliers d'ha)	58	61	64	DGESS/MARHASA
	Taux de mise en valeurs des aménagements fonctionnels	100	100	100	DGADI/MARHASA
Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	Taux de couverture des besoins alimentaires des zones structurellement déficitaires	82	84	86	DGESS/MARHASA
Promotion de l'économie agricole	Nombre de PME/PMI agroindustrielles créées	50	60	70	DGPER/MARHASA
	Nombre d'exploitations agricoles modernes installés	1060	1120	1180	DGPER
	Taux de commercialisation des cultures de rente	84	88	92	/MARHASA
Gouvernance environnementale et promotion du développement durable	Nombre de projets d'adaptation aux changements climatiques mis en œuvre au profit des populations	15	20	25	DGESS/MERH
	Nombre de référentiels de planification ayant intégré, au cours de l'année, la dimension développement durable	50	70	100	SPCONEDD

Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural	Nombre d'actes fonciers délivrés	500	20000	25000	DGFOMR
Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	Superficies totale des espaces pastoraux aménagés, sécurisés et fonctionnels (en millions d'ha)	1.75	2	2.5	DGESS/MRA
	Niveau des stocks de sécurité alimentaire du bétail(milliers de T)	1000	1000	1000	DGESS/MRA
Développement durable des productions forestières, fauniques et halieutiques	Superficies des forêts sous aménagements(en millier d'ha)	475	500	525	
	Effectif total du cheptel faunique herbivore (en milliers de tête)	60	60	60	
	Quantité de poisson produite par an (en milliers de tonnes)	21.2	2.4	21.7	
	Nombre d'emplois nouveaux créés dans les filières forestières (50% de femme), en milliers	130	150	600	
Eau potable et assainissement					

Source : DGPER, 2015

RECOMMANDATIONS

Recommandations	Observations
1. Réduire le cloisonnement des donateurs et canaliser l'aide financière de manière à ce qu'elle contribue effectivement à l'exécution de stratégies agricoles dans le cadre de programmes nationaux intégrés de développement	les ressources consacrées à l'agriculture sont assez importantes mais elles sont bien en-deçà de ce qui permettrait de lancer une production alimentaire couvrant les besoins des populations. Les efforts consentis pour le montage du PNSR doivent se poursuivre. Les cycles prochains du PNSR doivent maintenir et améliorer les niveaux d'engagement tels que spécifiés par les indicateurs de la matrice de performance du cadre sectoriel de Dialogue
2. Assurer un passage progressif de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de marché afin d'accélérer la croissance économique et la rendre résiliente aux incidences prévues des changements climatiques sur le long terme,	Le modèle d'investissement dans le secteur agricole envisagé par la NASAN et traduit par le « dispositif Pôle de Croissance » nécessite la mise en place/l'opérationnalisation des mécanismes qui tiennent compte des contraintes de l'agriculture familiale et des petits producteurs. Le dispositif « Pôle de Croissance » doit favoriser et tirer progressivement l'agriculture familiale vers la performance et permettre une transition de l'agriculture de subsistance vers l'agriculture de marché
3. Renforcer les mesures et relever à au moins 10% l'accès des producteurs à des semences améliorées, à des engrais et à des services d'encadrement agricole et financier par rapport au niveau actuel	L'accès aux intrants et l'accompagnement technique et financier des producteurs restent à mieux développer pour l'accroissement de la productivité agricole. Il s'agit d'un des maillons les plus faibles de la sécurité alimentaire
4. Renforcer/améliorer la gestion des terres et des ressources en eau à partir de l'opérationnalisation du cadre institutionnel existant en consacrant au moins 10% de financement supplémentaire pour la sécurité en eau	Les terres agricoles et les ressources en eau constituent des facteurs prépondérants de la production alimentaire sur tout dans le contexte sahélien. Le Burkina Faso dispose d'une base institutionnelle assez étoffée pour la gestion des terres et des ressources en eau. Les structures (Agence, CLE, Association d'usagers) et les outils de gestion (SDAGE, SAGE, POS APF etc.) prévues à cet effet doivent être systématisés sur toute l'étendue du territoire national
5. Consentir d'urgence au moins 5% d'investissements supplémentaire pour assurer la «viabilité climatique» des systèmes et facteurs de production et des efforts de développement	Le régime des précipitations est bouleversé, les cultures et les ressources halieutiques atteignent les limites de leur tolérance thermique et les éleveurs trouvent moins facilement des points d'eau et des pâturages. Il faut de façon opérationnelle développer des nouveaux systèmes de production tels que l'agriculture écologique, promouvoir la culture de plantes résistantes à la sécheresse, l'irrigation peu consommatrice d'eau etc. Au plan institutionnel il faut accélérer l'intégration les changements climatiques dans la planification du développement
6. Renforcer les capacités techniques organisationnelle et opérationnelle des associations d'exploitants agricoles, et assurer l'expansion de l'accès aux marchés, en collaboration étroite avec le secteur privé	Les investigations sur les filières agricoles montrent qu'en dehors de la filière cotonnière, les autres filières agricoles ont un faible niveau de structuration. les producteurs doivent d'avantage se structurer avec l'accompagnement de l'état. L'expérience des organisations d'usagers de l'eau agricole initiée à l'occasion du MCA doit être étendue à tous les périmètres irrigués du territoire national ; l'accessibilité aux fonds et aux facilités en équipement rural doit être améliorée. Le secteur privé et en particulier les institutions de micro finances doivent être encouragé à prendre le relais des efforts fournis par l'État
7. Renforcer les programmes d'alimentation scolaire en garantissant qu'au moins 50% des stocks alimentaires destinés aux cantines soient approvisionnés par les denrées locales.	Encourager les producteurs locaux en les ciblant comme les clients privilégiés de l'Etat dans le cadre des programmes d'approvisionnement des cantines scolaires
8. Renforcer les programmes de nutrition à l'échelle nationale afin de lutter contre les carences en micronutriments (iode, vitamine A, zinc, fer, etc.), en portant une attention particulière aux enfants de moins de deux ans	Les initiatives internationales telles que le Mouvement SUN offre un cadre d'action dont la mise en œuvre constituerait un pas décisif vers la sécurité nutritionnelle notamment chez les enfants. Le Burkina Faso ayant adhéré à ce mouvement doit se donner les moyens avec ses partenaires de traduire en actes la feuille de route qui a été élaboré à cet effet
9. Investir d'avantage dans la recherche agricole, halieutique, forestière et animale et la vulgarisation des innovations technologiques en y consacrant au moins 15% du budget dédié au secteur rural	Ces investissements progressifs doivent être conformes aux principes énoncés dans le PIDAA, en particulier au Cadre pour la productivité agricole en Afrique (CPAA), à la PAC de la CEDEAO et à la PAU de l'UEMOA de même qu'au Forum Africain de Recherche Agricole(FARA). Ces programmes de recherche doivent viser la résilience à la sécheresse et aux répercussions prévisibles des changements climatiques
10. Renforcer les filets de protection sociale, y compris des régimes d'assurance.	Le Plan de contingence multirisque qui vient d'être adopté offre un cadre d'action adéquat pour le gouvernement burkinabé et ses partenaires qui doivent se l'approprier. Les voies et moyens doivent être explorés pour mettre en place progressivement une assurance agricole/pastorale visant à protéger les petits producteurs vulnérables aux chocs, aux catastrophes et aux extrêmes climatiques. Sur le court terme, il faut augmenter le montant des ressources destinées à faire face aux crises humanitaires et aux pénuries alimentaires temporaires

Liste des participants à l'atelier national de validation du rapport

Structures	Noms - Prénoms	Téléphone	Email
SP/CONASUR	HANNI Olivier	70 14 38 82	Olivier_mit2004@yahoo.fr
PAM	OUATTARA Piè	66 20 32 08	Pie.ouattara@wfp.org
PNUD	BASSON Fiacre	71 35 64 23	Fiacre.basson@undp.org
MRA	TIENDREBEOGO Mathieu	71 75 23 35	mathieutiendrebeogo@yahoo.fr
DGESS/MRA	ZOUNGRANA Bintou	70 96 40 60	zb_khioro@yahoo.fr
SG/MERH	HONADIA Mamadou	70 24 02 40	m60honadia@gmail.com
SG/MARHASA	NONGUIERMA André P.	70 23 98 53	andrepnonguierma@yahoo.fr
DGESS/MARHASA	SALOU Fidèle	70 94 67 87	fidelis.pyth@yahoo.fr
DGADI/ MARHASA	GUENGANE Rigobert	70 29 20 29	rguengane@yahoo.fr
DGRE/ MARHASA	OUEDRAOGO T. Esther	70 88 89 62	Ouedraogo_esther81@yahoo.fr
SE-CNSA/MARHASA	DIASSO Dieudonné	75 64 77 58	clardiasso@yahoo.fr
DGPER/ MARHASA	YONABA Hamidou	70 69 15 35	yonabahamidou@yahoo.fr
SONAGESS	KINDA Patrice	70 81 62 86	Kinda_pat@yahoo.fr
PMJE	BIRBA Mamoudou	72 49 10 30	mamoudbirba@gmail.com
GWP/AO	TIEMTORE Mahamoudou	70 85 33 25	mahamadtciem@yahoo.fr
PNE-BF	SAMBARE Léila Nakié	70 28 23 68	zerbo_leila@yahoo.fr
	MILLOGO Dibi	70 43 73 17	fredmilfr@yahoo.fr
	YAMEOGO Sylviane Aurélie	76 00 00 08	sylvianyam@yahoo.fr
	HIE Batchéné	78 10 39 04	hiebatchene@gmail.com
	SAMANDOULGO U Z. Irène	70 13 59 28	samirene2003@yahoo.fr
	ILBOUDO Hilaire	78 31 18 72	wendhi8yahoo.fr
	TAPSOBA Arlette	78 17 86 15	ursulatap@gmail.com

Principales sources d'information

1. AMCOW, 2014. Rapport d'évaluation des performances du Burkina Faso pour l'eau et l'assainissement en 2013
2. Banque Mondiale (2012), « Etude diagnostique des dépenses publiques dans le secteur rural au Burkina Faso, Ouagadougou », Burkina Faso
3. BM, SP-CPSA. 2012. Revue diagnostique des dépenses publiques de base dans le secteur agricole (2004-2012): Projet de document de travail spécifique à l'aménagement hydro-agricole..
4. BM. 2013. World Development Indicators. World DataBank. Banque mondiale.
5. CILSS. 1987. Développement des cultures irriguées au Burkina Faso, tome II. Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.
6. DGADI/MARHASA. 2012. Rapport bilan de la campagne agricole de saison sèche 2011-2012. Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Direction générale des aménagements et du développement de l'irrigation.
7. DGEP/MEF, 2012. Rapport pays de suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Burkina Faso, Edition 2012
8. DGPER/MARHASA, 2015. Cadre Sectoriel de Dialogue Développement Rural, Sécurité Alimentaire et Environnement, Matrice Sectorielle 2016-2018
9. DGPER/MARHASA. 2012. Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnel 2011-2012. Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale.
10. DGSGS/Ministère de la Santé. 2012. Annuaire Statistique 2011. Direction Générale des Statistiques Générales de Santé.
11. Direction de la Nutrition/Ministère de la Santé, 2014. Enquêtes Nutritionnelles Nationales SMART 2014
12. FAO, 2008 Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire(IPC): Manuel technique Version 1.1
13. Gouvernement du Burkina Faso, 2011. Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD, 2011-2015)
14. Gouvernement du Burkina Faso, 2013. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, Rapport de performances à mi-parcours ; volets développement rural, sécurité alimentaire et environnement
15. Gouvernement du Burkina Faso, 2014. Deuxième Rapport d'Etape de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
16. Gouvernement du Burkina Faso, Conseil Economique et Social (2013), « La problématique du financement des secteurs productifs : cas de l'agriculture et de l'élevage au Burkina Faso », Rapport introductif de la première session ordinaire de l'année 2013, Ouagadougou, Burkina Faso
17. Gouvernement du Burkina Faso. 2011. Programme d'action du Gouvernement pour l'émergence et le développement durable 2011-2015 (PAGEDD).
18. Gouvernement du Burkina Faso. 2012. Programme National du Secteur Rural 2011-2015 (PNSR 2011-2015).
19. Gouvernement du Burkina Faso/MEF, 2011. Stratégie de Croissance accélérée et de développement Durable (SCADD, 2011-2015)
20. MAH. 2011. Bureau central du recensement général de l'agriculture (Phase 2 RGA 2006-2010). Rapport d'analyse du module maraîchage. Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique.
21. MAH. 2012. Annuaire statistique 2011 de l'eau et de ses usages; volet retenues d'eau du Burkina

- Faso. Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique.
22. MAHRH, 2001. Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
 23. MAHRH, 2003. Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en eau
 24. MAHRH. 2004. Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée: stratégie, plan d'action et plan d'investissement, horizon 2015 (PNDDAI). Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.
 25. MASA, 2013. Politique Nationale de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle
 26. MASA/DGESS, 2014. résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2013-2014
 27. MECV. 2011. Troisième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (version provisoire). Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.
 28. MECV/SPCONEDD, 2007. Programme d'Action National D'adaptation à la Variabilité Et Aux Changements Climatiques (PANA du Burkina Faso) ;
 29. MEE. 2001. Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion. Ministère de l'Environnement et de l'Eau.
 30. MEF, 2012. Rapport pays de suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Burkina Faso Edition 2012
 31. MEF. 2012. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015 (SCADD 2011-2015). Ministère de l'économie et des finances.
 32. Ministère de l'économie et du développement, 2004. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
 33. Ministère de l'Environnement et de l'Eau(MEE), 1998. Politique et stratégie en matière d'eau
 34. MRA, 2011. Annuaire Statistique 2011 du sous-secteur de l'élevage
 35. MRAH, 2006. Etude diagnostique pour l'élaboration des plans d'action bétail-viande et petits ruminants
 36. MRAH, 2006. Etude diagnostique pour l'élaboration des plans d'action bétail-viande et petits ruminants
 37. OXFAM, 2014. Rapport de suivi de la NASAN au Burkina Faso
 38. PNUD, 2010. Cadre d'Accélération des OMD(CAO) au Burkina Faso, éliminer l'extrême pauvreté
 39. PNUD. 2013. 2013 Human Development Report. New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
 40. SP CONEDD, 2010. Troisième rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso
 41. SP PAGIRE/MAHRH, 2009. Deuxième phase du Plan d'Action sur la Gestion Intégrée des ressources en eau
 42. SP/CONAGESE, 2002. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso ;

État nutritionnel

L'état nutritionnel d'une personne peut être mesuré à l'aide de différentes méthodes: anthropométrie, analyses biochimiques, bilan clinique et étude des apports alimentaires. L'anthropométrie est une technique couramment employée. Elle peut être définie comme la mensuration des caractères physiques et de la masse globale du corps humain. L'état nutritionnel seul n'est pas suffisant pour déterminer les causes qui sont à son origine

Malnutrition

La malnutrition est définie comme un trouble nutritionnel, quelle qu'en soit la forme, et comprend donc la sous-alimentation et la suralimentation. Elle est liée à des déséquilibres dans les apports énergétiques, dans les apports en certains macronutriments et oligo-éléments, et dans le mode d'alimentation. Traditionnellement, on s'est surtout intéressé à l'insuffisance de l'alimentation, mais la malnutrition s'applique aussi à des consommations excessives ou déséquilibrées. La malnutrition intervient lorsque l'apport en macronutriments et oligo-éléments essentiels est inférieur ou supérieur aux besoins métaboliques de l'organisme. Ces besoins métaboliques varient selon l'âge, le sexe et d'autres conditions physiologiques, mais aussi en fonction de facteurs environnementaux, notamment une mauvaise hygiène et un assainissement déficient, qui provoquent des diarrhées d'origine alimentaire et hydrique (OMS, examen mondial des politiques nutritionnelles). Lorsqu'une personne de poids normal, en surpoids ou obèse souffre de malnutrition en raison d'une carence en oligo-éléments, on parle parfois de faim cachée. La faim cachée ne présente souvent aucun signe précurseur visible, ce qui fait que les personnes touchées n'ont pas conscience de leur déficit alimentaire et des incidences négatives que celui-ci peut avoir sur leur santé. Les femmes enceintes et les mères allaitantes ont des besoins spécifiques. Il est essentiel que ces besoins alimentaires supplémentaires pendant la grossesse et l'allaitement soient satisfaits, afin de garantir un apport en nutriments adéquat, en termes de quantité et de qualité, pour la croissance du fœtus et pour la production de lait maternel. À ce stade, une sous-alimentation de la mère peut conduire à un retard de croissance intra-utérine et à de faibles concentrations de certains nutriments dans le lait.

La malnutrition est particulièrement grave durant les 1 000 premiers jours de vie (de la conception à l'âge de deux ans) et chez les jeunes enfants; elle a des retentissements à long terme en grande partie irréversibles sur la capacité de croissance et d'apprentissage des enfants, compromettant leur aptitude à devenir ensuite des adultes productifs. Ce phénomène peut freiner le potentiel de développement de sociétés et de pays entiers, et créer un fardeau sanitaire et humanitaire coûteux et permanent pour le pays. CFS 2012/39/4 13

Moyens de subsistance

Les moyens de subsistance englobent les gens, leurs capacités, leurs biens, leurs revenus et les activités requises pour subsister – y compris les moyens d'obtenir de la nourriture

Résilience

La capacité des individus, des communautés, des organisations ou des pays exposés à des catastrophes et des crises et aux facteurs de vulnérabilité sous-jacents à anticiper, à réduire l'impact, à faire face et à se relever des effets de l'adversité sans compromettre le potentiel de développement à long terme

Famine

La famine est définie comme une pénurie extrême d'aliments, qui provoque une faim aiguë dans un groupe de population précis et dans une zone géographique déterminée. Elle entraîne généralement l'inanition et la mort d'une partie de la population touchée

Faim

Les nutritionnistes ont estimé la quantité d'énergie alimentaire dont une personne a besoin, selon son âge, son sexe, son niveau d'activité et sa culture d'appartenance, pour mener une vie saine et active. Lorsqu'une personne n'a pas accès à la quantité d'énergie alimentaire nécessaire à son niveau normal d'activité, elle souffre de la faim. Si cette situation persiste sur une longue durée, elle mène à la sous-alimentation. Un déficit énergétique chronique peut entraîner une réduction de l'activité physique, une perte de poids, ou les deux. Dans les formes graves, il peut provoquer une émaciation et aboutir à la mort. La faim n'est pas synonyme de malnutrition ni de sous-alimentation, mais il existe des chevauchements entre ces deux notions. 12 CFS 2012/39/4

Capacité d'adaptation

Capacité d'ajustement d'un système face aux *changements climatiques* (y compris à la *variabilité climatique* et aux extrêmes climatiques) afin d'atténuer les effets potentiels, d'exploiter les opportunités, ou de faire face aux conséquences.

Ensemble, des ressources et des institutions d'un pays ou d'une région lui permettant de mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces

Changement climatique

Les changements climatiques désignent une variation statistiquement significative de l'état moyen du *climat* ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes (généralement, pendant des décennies ou plus). Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des *forçages externes*, ou à des changements *anthropiques* persistants de la composition de l'*atmosphère* ou de l'*affectation des terres*.

On notera que la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (CCNUCC), dans son Article 1, définit « changements climatiques » comme étant des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. » La CCNUCC fait ainsi une distinction entre les « changements climatiques » qui peuvent être attribués aux activités humaines

altérant la composition de l'atmosphère, et la « variabilité climatique » due à des causes Naturelles.

Adaptation

Initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus. On distingue plusieurs sortes d'adaptation : anticipative ou réactive, de caractère privé ou public autonome ou planifiée.

Atténuation

Modification et substitution des techniques employées dans le but de réduire les ressources engagées et les émissions par unité de production. Bien que certaines politiques sociales, économiques et technologiques puissent contribuer à réduire les émissions, du point de vue du changement climatique, l'atténuation signifie la mise en œuvre de

politiques destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les puits

Climat

Au sens étroit du terme, le climat désigne en général « le temps moyen » ou, plus précisément, se réfère à une description statistique fondée sur les moyennes et la

variabilité de grandeurs pertinentes sur des périodes variant de quelques mois à des milliers, voire à des millions d'années (la Période type, définie par l'Organisation météorologique mondiale, est de 30 ans). Ces grandeurs sont le plus souvent des variables de surface telles que la température, la hauteur de précipitation et le vent. Dans un sens plus large, le climat désigne l'état du système climatique y compris sa description statistique. Dans plusieurs sections du présent rapport, on utilise également des périodes types d'une durée différente, par exemple des périodes de 20 ans

Capacité d'atténuation

Structures et conditions sociales, politiques et économiques nécessaires pour une atténuation efficace Capacité d'un pays de réduire les émissions de gaz à effet de serre anthropiques ou de renforcer les puits naturels. Cette capacité se rapporte aux savoir-faire, aux aptitudes et aux compétences dont dispose un pays et dépend de la technologie, des institutions, de la richesse, de l'équité, des infrastructures et de l'information. La capacité d'atténuation est un élément essentiel de tout développement durable au niveau national.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'IFPRI utilise l'expression « sécurité alimentaire et nutritionnelle » depuis le milieu des années 90, et l'UNICEF et la FAO en ont tous deux formulé des définitions: « La sécurité alimentaire et nutritionnelle est établie lorsqu'une nourriture adéquate (quantité, qualité, sécurité sanitaire, acceptabilité socioculturelle) est disponible et accessible à tous les êtres humains, et qu'elle est utilisée de manière satisfaisante par ceux-ci, à tout moment, pour mener une vie saine et active. » [UNICEF, 2008] et « La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture en quantité suffisante et de qualité appropriée en termes de variété, de diversité, de teneur en nutriments et de sécurité sanitaire pour satisfaire leurs besoins

en bénéficiant d'un environnement sanitaire et de services de santé, d'éducation et de soins adéquats. » [FAO/Division de la nutrition et de la protection des consommateurs (AGN), novembre 2011].

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Convention adoptée le 9 mai 1992 à New York et signée par plus de 150 pays et par la Communauté européenne lors du Sommet Planète Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. Son objectif ultime est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Elle contient des engagements pour toutes les Parties. Conformément à la Convention, les Parties figurant à l'annexe I (les pays faisant partie de l'OCDE en 1990 et les pays à économie en transition) doivent s'employer à ramener en 2000 les émissions de gaz à effet de serre non réglementées par le Protocole de Montréal à leur niveau de 1990. La Convention est entrée en vigueur en mars 1994. Voir Protocole de Kyoto.

Sécurité alimentaire

Les participants au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 ont adopté la définition suivante: « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». Cette définition a été formulée à partir des quatre dimensions de la sécurité alimentaire: disponibilité, accès, stabilité et utilisation. Elle renferme les aspects liés à l'alimentation et aux pratiques de soins qui forment la base d'une bonne nutrition

Sécurité nutritionnelle

Tandis que le terme « sécurité alimentaire » poursuivait son évolution, le terme « sécurité nutritionnelle » a commencé à être utilisée au milieu des années 90. La sécurité nutritionnelle se rapporte à la consommation alimentaire du ménage ou de l'individu et à la manière dont les aliments sont utilisés par le corps. S'appuyant sur le cadre conceptuel de l'UNICEF, l'IFPRI a proposé la définition suivante en 1995: « La sécurité nutritionnelle peut être définie comme un état nutritionnel adéquat, en termes de protéines, d'énergie, peuvent compromettre l'aptitude d'une personne à absorber et à assimiler

énergétiques et leurs préférences alimentaires et peuvent ainsi mener une vie saine et active, tout biologiquement les nutriments consommés, une bonne nutrition nécessite un approvisionnement en aliments sains, une eau de boisson potable, un environnement sanitaire adéquat, ainsi qu'une santé, une éducation et des soins convenables, au même titre qu'un régime alimentaire équilibré. Une nutrition optimale favorise le développement et permet à chacun de réaliser pleinement son potentiel génétique. de vitamines et de minéraux, de l'ensemble des membres du ménage, et ce à tout moment ». **Aliment**

Pour tout un chacun, ce terme désigne ce que l'on mange. Pour les décideurs, il englobe toute substance destinée à la consommation humaine¹.

¹ Selon le Codex Alimentarius, on entend par denrée alimentaire: « toute substance traitée, partiellement traitée ou brute, destinée à l'alimentation humaine; ce terme englobe les boissons, le "chewing-gum" et toutes les substances utilisées dans la fabrication, la préparation et le traitement des aliments, à l'exclusion des cosmétiques ou du tabac ou des substances employées uniquement comme médicaments » (Commission du Codex Alimentarius, Manuel de procédure, onzième édition).

Nutriments

Les nutriments sont les substances et les éléments et composés chimiques que contiennent les aliments. Ils permettent la croissance, le bon entretien de l'organisme, lui donnent de l'énergie et lui permettent de rester en bonne santé. Ceux dont nous avons besoin en grandes quantités constituent la catégorie des macronutriments (glucides, lipides et protéines) et ceux nécessaires uniquement en très petites quantités, mais néanmoins essentiels, celle des oligo-éléments (vitamines, sels minéraux et éléments traces). Tous les aliments contiennent au moins l'un des macronutriments et la plupart, quoique pas tous, au moins quelques oligo-éléments. Les oligo-éléments essentiels doivent provenir des aliments consommés, car le corps n'est pas capable de les produire. Il existe pour tous les nutriments des apports journaliers recommandés et des niveaux de sécurité spécifiques

Nutrition

La nutrition est le résultat de la consommation d'aliments et de l'assimilation des nutriments par l'organisme. Une bonne nutrition produit une condition physique et un état physiologique sains. Elle est assurée lorsque la consommation, l'absorption et l'assimilation des aliments fournissent tous les nutriments essentiels en quantité nécessaire. Une mauvaise nutrition

ou physiologique insuffisant aux quantités adéquates d'énergie alimentaire et de nutriments. Ses conséquences peuvent être une perturbation du développement physique et mental, une baisse de l'immunité, une prédisposition accrue aux maladies, une diminution de la capacité de travail et une réduction de la productivité. Étant donné que les parasites, le manque d'hygiène et les maladies

Régime alimentaire équilibré

Un régime équilibré est un régime qui fournit l'énergie et tous les nutriments essentiels indispensables à la croissance et à une vie saine et active. Étant donné que peu d'aliments apportent l'ensemble des nutriments nécessaires à la croissance, à l'entretien et au fonctionnement normaux du corps humain, l'alimentation doit être diversifiée pour couvrir les besoins d'une personne en macronutriments et en oligo-éléments. Toute combinaison d'aliments offrant la bonne quantité d'énergie alimentaire ainsi que tous les nutriments essentiels en quantités et en proportions optimales est un régime alimentaire équilibré

La disponibilité

C'est un indicateur qui renseigne sur la présence quantitative de denrées alimentaires dans un milieu donné. Elle est composée de l'ensemble des quantités domestiques de denrées alimentaires produites au cours de l'année, plus le volume des stocks disponibles en début d'année et les quantités de denrées alimentaires qui peuvent être acquises avec les revenus disponibles ou importés (FAO, 2001).

La disponibilité de la nourriture au niveau national, régional et/ou local signifie que la nourriture est physiquement disponible parce qu'elle a été produite, traitée, importée ou transportée. Par exemple, la nourriture est disponible car elle peut être trouvée sur des marchés, parce qu'elle est produite dans des fermes ou des jardins, ou encore parce qu'elle provient de l'aide alimentaire. C'est la nourriture qui est visible, et dans la région (CICR, 2004)

produit un état physiologique pathologique. Elle résulte d'un accès physique, économique, social

L'accessibilité

L'accessibilité à la nourriture pour un ménage correspond à ses capacités en termes de production, d'échanges et transferts. L'accessibilité est généralement analysée sous deux aspects :

- L'accès économique qui traduit la capacité des ménages à acquérir par achat (ou par troc) les denrées alimentaires dont ils ont besoin.
- L'accès physique qui traduit la disponibilité des denrées alimentaires en tout temps aux lieux de résidence ou d'échange répartis sur le territoire national.

C'est la façon dont les gens peuvent obtenir la nourriture disponible. Normalement, la nourriture est accessible par une combinaison de production domestique, de stocks, d'achats, de trocs, de cadeaux, d'emprunts ou d'aide alimentaire. L'accessibilité de la nourriture est garantie lorsque les communautés et les ménages, y compris la totalité des individus qui les composent, disposent des ressources adéquates – argent, par exemple – pour se procurer les aliments nécessaires à un régime équilibré. Il dépend des revenus des ménages, de la répartition de ces revenus au sein de la famille et du prix des denrées. Il dépend également des droits et prérogatives sociaux, institutionnels et commerciaux des individus, notamment de la répartition publique des ressources et des systèmes de protection et d'aide sociale

L'utilisation

Elle traduit la qualité nutritionnelle et l'usage des aliments. La façon dont les gens utilisent la nourriture et dépend de la qualité des aliments, leur stockage et leur préparation, des principes nutritionnels de base ainsi que de l'état de santé des individus les consommant. Certaines maladies ne permettent pas une absorption optimale des aliments, et la croissance nécessite une consommation accrue de certains aliments. L'utilisation de la nourriture est souvent réduite par des maladies endémiques, de mauvaises conditions d'hygiène, une méconnaissance des principes nutritionnels de base ou, encore, par des traditions limitant l'accès à certains aliments en fonction de l'âge ou du sexe.»

La stabilité

Elle indique la durabilité des trois premières dimensions (disponibilité, accessibilité, utilisation) dans l'espace et dans le temps.

N'importe lequel des facteurs mentionnés ci-dessus peut entraîner l'insécurité alimentaire.